



Année 2025

Rapport d'activité



La retraite complémentaire publique

Par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création de l'Ircantec, les pouvoirs publics ont confié l'ensemble des opérations de gestion du régime à la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) qui exerce, en tant que tiers de confiance, le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales depuis 1816. La CDC procède, via sa direction des politiques sociales (DPS), à la mise en œuvre des processus inhérents aux activités du régime (gestion administrative, pilotage juridique, technique et financier, ainsi que relation avec les bénéficiaires), sous le contrôle du Conseil d'administration de l'Ircantec. Elle fournit à ce dernier les comptes annuels et le rapport de gestion détaillé relatif à l'exercice précédent.



SOMMAIRE

1	Présentation	04
	Le mot du président du Conseil d'administration	05
	Le mot de la directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts	05
	L'Ircantec en quelques mots	06
	L'Ircantec en quelques chiffres	07
	Le Conseil d'administration	08
2	Agir avec nos clients	12
	Informar sur le compte retraite	13
	Proposer des outils numériques	15
	Être à l'écoute des clients	18
	La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits	20
	L'efficacité confirmée du recouvrement	22
	Une gestion au service des affiliés	24
	Aux côtés des retraités les plus fragiles	26
3	Accompagner la gestion du régime	28
	Une coordination par le pilotage	29
	Relever les défis du système d'information	31
	Garder le lien, informer, expliquer	32
4	Conduire la gestion financière	34
	Une situation comptable excédentaire	35
	La gestion financière	38
	La situation des réserves	39
	Les mouvements opérés sur la période	41
	La performance des réserves de long terme	44
	Focus portefeuille au 31 décembre 2025	45
	La gestion des risques financiers	49
	La performance extra-financière	54
5	Annexes statistiques	60
	L'Ircantec et les principaux régimes de retraite	62
	Paramètres du régime	63
	Rétrospective sur 15 ans	64
	Cotisants et employeurs 2024	65
	Allocataires 2025	67
	Nouveaux retraités 2025	70
	Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques	71
	Glossaire	72



1

Présentation

Les mots de...



Jean-Christophe Couvy
Président du Conseil d'administration de l'Ircantec



L'Ircantec occupe une place de plus en plus significative dans le paysage des retraites : en 2025, nous avons versé 4,569 milliards d'euros de prestations (+6 % par rapport à 2024) à 2,41 millions d'allocataires (+2 %).

Au-delà de garantir le paiement des pensions de retraite sur le long terme, l'Institution se positionne clairement en faveur du lien intergénérationnel et de l'investissement durable de ses ressources. Elle est d'ailleurs devenue un acteur reconnu de l'investissement socialement responsable, disposant de réserves significatives (plus de 18 Md€ à fin 2025) et se démarquant par ses politiques Climat et de Biodiversité exigeantes et par une politique de vote ambitieuse, dans le cadre de son engagement actionnarial.

La mise en place de la nouvelle mandature, en juin 2025, a bénéficié de l'expertise de notre service gestionnaire, la Caisse des Dépôts. Dans la dynamique de l'inter-régimes, et afin d'ouvrir et simplifier davantage l'accès à nos offres, les services en ligne s'étoffent. En parallèle, le maintien d'un très haut niveau de service pour l'ensemble des affiliés - actifs cotisants, employeurs ou retraités - a été assuré cette année encore. Enfin, pour que les retraités les plus fragiles puissent améliorer leur quotidien et continuer à faire des projets, plus de 20 000 aides ont été accordées en 2025 par le fonds d'action sociale du régime.

Avec l'ensemble des administrateurs, nous agissons dans l'intérêt des bénéficiaires, avec rigueur et innovation ; vous pouvez compter sur notre engagement.



Marianne Kermoal-Berthomé
Directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts



Opérateur de confiance, la Caisse des Dépôts, via sa direction des politiques sociales (DPS) assure la gestion des retraites d'un français sur cinq. Elle est engagée, aux côtés de l'Ircantec depuis de nombreuses années. Régime excédentaire, du fait de sa dynamique démographique et de son pilotage technique et financier, l'Ircantec affiche, en 2025, un résultat positif d'1,08 Md€. La gestion rigoureuse des réserves permet d'envisager l'avenir sereinement et s'inscrit dans la démarche responsable et durable de l'Ircantec.

Au-delà de ces missions prioritaires, la DPS place la qualité de service au cœur de son action. Elle tend à répondre aussi bien aux exigences des employeurs, aux attentes des cotisants et aux besoins des

retraités, au travers notamment des plus d'1,8 million de contacts enregistrés sur les différents canaux en 2025.

Pour renforcer notre qualité de service, nos outils numériques évoluent vers plus de simplification, avec notamment les nouveautés apportées en 2025 sur les plateformes Ma retraite publique et Pep's - dont les taux de satisfaction sont proches des 90 % - visant à optimiser les parcours utilisateurs. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'inter-régimes et du GIP Union-retraite.

Les équipes de la DPS mobilisées au quotidien sont fières d'accompagner l'Ircantec, au sein de l'écosystème des retraites, afin de mieux servir ses affiliés.



L'Ircantec en quelques mots

Créée en 1970, l'Ircantec occupe une place particulière dans le système de retraite français. La signature figurant sous son logo – « La retraite complémentaire publique » – souligne ce positionnement.



Un régime aux publics très divers

L'Ircantec est d'abord le régime de retraite complémentaire des **agents non titulaires** de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Dès 1973, son périmètre a toutefois été élargi à d'autres catégories : les **élus locaux** bénéficiant d'indemnités, les personnels des Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ainsi que des organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement sur des fonds publics, les agents titulaires à temps non complet de la fonction publique territoriale ne relevant pas de la CNRACL.



Un champ d'application clarifié en 2014

Longtemps complexe et discuté, le critère de rattachement au régime a en partie été clarifié par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. C'est désormais la **nature juridique du contrat de travail** – et non plus celle de l'employeur – qui détermine l'affiliation à l'Ircantec (contrat de droit public) ou à l'Agirc-Arrco (contrat de droit privé), sauf pour les contrats aidés et les apprentis.



2008 et 2018 : deux dates clés pour l'Ircantec

En 2008, le régime a fait l'objet d'une **importante réforme**, visant à garantir sa pérennité à moyen et long terme. Elle a notamment fait évoluer les paramètres techniques, mis en place des règles de gestion des réserves intégralement gérées avec une **approche ISR**, fait évoluer certaines règles de fonctionnement et revu la gouvernance du régime. En 2018, une autre étape importante a été franchie avec le **transfert de la responsabilité** des décisions des paramètres du régime au Conseil d'administration.



Répartition et système par points

En termes techniques, l'Ircantec couvre les **cadres et les non cadres**. Elle repose – comme les régimes de base – sur le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités. Mais, à la différence de ces régimes, l'Ircantec a adopté un système par points, dans lequel le montant de la retraite est fonction du **nombre de points** acquis et de la valeur du point. Le fonctionnement quotidien administratif et financier est assuré par la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion.



L'Ircantec en quelques chiffres*



4,79 milliards d'euros de cotisations encaissées

4,57 milliards d'euros de retraites et capitaux versés

18 110 euros d'assiette moyenne de cotisation



1,85 million de contacts affiliés / employeurs

5,52 millions de connexions à Ma retraite publique par des affiliés Ircantec

704 411 appels téléphoniques traités

7,3 millions de courriels envoyés

934 440 de courriers expédiés



2,41 millions d'allocataires

3,24 millions d'actifs cotisants en 2024

66,4 % de femmes et **33,6 %** d'hommes parmi les cotisants salariés

1,4 cotisant pour **1** retraité en 2024



331 789 dossiers de demandes de retraites

20 644 aides accordées à des retraités



10 ans et 4 mois

de durée moyenne de cotisation à l'Ircantec



89 % des affiliés satisfaits de l'espace personnel en ligne Ma retraite publique

90 % des employeurs satisfaits de PEP's



Le Conseil d'administration

Nouvelle mandature 2025-2029

Réuni le 4 juin 2025, le Conseil d'administration de l'Ircantec a procédé à l'élection de sa nouvelle présidence, ainsi que des membres du bureau et des commissions permanentes réglementaires.

Proposé par la Fédération générale des fonctionnaires force ouvrière (FGF-FO) afin de représenter le collège des bénéficiaires, Jean-Christophe Couvy a été élu président du Conseil d'administration. Il succède à Christophe Iacobi, représentant l'Association des Maires de France, qui a – quant à lui – été élu vice-président pour le collège des employeurs.

[Voir l'ensemble des membres du Conseil d'administration page 10](#)

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a un pouvoir décisionnel sur toutes les questions relatives à la gestion du régime, au pilotage technique à long terme, à la politique de placement et à l'action sociale.

Il est consulté sur les sujets concernant l'organisation de l'institution et délibère notamment sur :

- les prévisions techniques de l'Institution ;
- l'enveloppe budgétaire annuelle allouée dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) ;
- les comptes financiers annuels ;
- les orientations générales de la politique de placement ;
- le choix des commissaires aux comptes ;
- les transactions ;
- les règles de fonctionnement.

Les administrateurs se réunissent en commissions réglementaires (recours amiable, fonds social, comptes et audit, pilotage technique et financier) afin de soumettre les dossiers au bureau, instance préalable au Conseil d'administration.

Au quotidien, le fonctionnement de l'Institution est assuré par son service gestionnaire : la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

Organisation et fonctionnement de l'institution



Composition du Conseil d'administration

au 31 décembre 2025

Administrateurs représentant les bénéficiaires

BLAMANGIN	Olivier	CGT
CATELAS	Annie	CFDT
COUVY	Jean-Christophe	FO
DORMY	Carine	FO
ESCRIBANO OBEJO	Maria Del Carmen	CGT
KAPPLER	Catherine	CFDT
LUMEAU	Patrick	FO
OUARI	Dalila	UNSA
ROUGIER	Jean-Emmanuel	CFE-CGC
SALUSTE	Jean-Christophe	CFDT
SEURRE	Aurélie	FA-FPT
STAËLEN	Erik	FSU
TARDIEU	Magali	CGT
TESTE	Benoît	FSU
TISLER	Frédéric	UNSA
VALIAMIN	Pascal	Solidaires

AMIEL	Véronique	Solidaires
BONNET	Carla	FO
FARINHA	Victor	CFE-CGC
FIEUZAL	Pierre	CGT
GIRARDOT	Elisabeth	UNSA
GRÜBER	Raymond	FSU
HOELTGEN	Didier	FO
LAFOURCADE	Evelyne	FSU
LE BRUCHEC	Frédéric	UNSA
LECAMPION	Maryline	CFDT
LEROUX	Damien	CFDT
PAVARD	Anne	FO
KHAZNADAR		
SAINT-LO	Samuel	FA-FPT
STIVAL	Aurélien	CFDT

Administrateurs représentant les ministères employeurs, les collectivités et la fonction hospitalière

BORGHINI	Jean-Charles	ARF
BRIEND	Jérôme	ADF
CAILLON	Béatrice	Ministère de l'Agriculture
DELAQUERIE	Christian	FHF
ELM'SELMI	Thouraya	Ministère de la Culture
FAUGERE	Katy	Ministère des Armées
GALZIN	Florence	AMF
IACOBBI	Christophe	AMF
JUGEAU	Laurent	Ministère des Affaires sociales
KLEIN-FEILLEN	Agnès	FHF
LEYCURAS	Lionel	Ministère de l'Éducation nationale
MAUGER	Michel	Ministère de l'Éducation nationale
PERRIER-ROSIER	Emmanuelle	Ministère des Finances
RATINEAU	Christine	FHF
SAMSON	Mélanie	Ministère de l'Intérieur
SOULIÉ	Rodolphe	FHF

BLANC-STEHLI	Michel	Ministère de l'Éducation nationale
CORBIN		
BOUJILAT	Hicham	ARF
DESBOIS	Christelle	Ministère des Finances
GENDREAU	Hélène	FHF
HEBER-SUFFRIN	Alexis	Ministère de la Culture
JOURDAN	David	FHF
LABOUREL	Corinne	Ministère de l'Éducation nationale
LANTENOIS	Virginie	Ministère des Affaires sociales
MAGNAN	Laëtitia	Ministère des Armées
MARCHAND	Romain	AMF
MOCAER	Pascale	FHF
RAISON	Emmanuel	FHF
REYNAUD	Christelle	Ministère de l'Intérieur
STEVANOSKI	Sophie	Ministère de l'Agriculture
VARIN	Charly	FHF

Personnalités qualifiées

CIBIEN	Jean-François
MANTEL	Sophie
GLIKMAN	Jacques



2

Agir avec nos clients

La relation aux clients est au cœur de l'accompagnement des publics de l'Ircantec, pour faciliter leurs démarches et être à l'écoute de leurs attentes. Qu'il s'agisse de suivre au plus près les évolutions de ses employeurs et de ses affiliés actifs, de gérer les cotisations et les pensions, ou de mener une action sociale adaptée aux besoins de ses allocataires, le régime assure à ses clients un service de qualité, conforme à leurs attentes.

Informer sur le compte retraite

L'Ircantec veille tout particulièrement à permettre à ses affiliés de préparer leur retraite dans les meilleures conditions possibles. Pour atteindre cet objectif majeur et leur permettre d'anticiper leur fin de carrière, des informations fiables sont régulièrement adressées aux cotisants mais sont aussi accessibles à tout moment sur leur espace personnel en ligne.

Le droit à l'information

Un Relevé Individuel de Situation (RIS) ou une Estimation Indicative Globale (EIG) est envoyé aux affiliés de l'Ircantec concernés selon leur année de naissance (chaque année, le RIS ou l'EIG est destiné à des générations différentes). Pour 2025, le RIS a concerné les générations 1975, 1980, 1985 et 1990 ; l'EIG a été quant à elle destinée aux cohortes 1960, 1965 et 1970.

À partir de cette campagne 2025, un changement notable intervient puisque les envois sont désormais uniquement dématérialisés (plus d'envois postaux). En 2024, le taux global d'envoi (tous régimes de retraite confondus) atteignait 90 % des assurés concernés ; ce taux chute en 2025 à 50 % compte tenu des nouvelles modalités d'expédition. Une opération de collecte d'adresses courriels (comptes Ameli via la Cnam) est

planifiée en 2026 par le GIP Union Retraite pour retrouver le taux d'envoi précédent. Les assurés n'ayant pas reçu de courrier postal en 2025 feront l'objet d'un envoi dématérialisé en 2026, si leur adresse courriel a été collectée auprès de la Cnam. Dans le cas contraire, ils recevront l'information par voie postale.

	EIG	RIS	TOTAL
Courrier postal	0	0	0
Notification courriel	640 484	713 300	1 353 784
Total de personnes concernées	640 484	713 300	1 353 784

COORDINATION DES RÉGIMES DE RETRAITE OBLIGATOIRES

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

Créée par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

SIMPLIFICATION DE LA RELATION DES USAGERS AVEC LA RETRAITE

L'Union Retraite est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers.

Elle contribue également à la mise en œuvre du droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010.

Des campagnes complémentaires

L'information des affiliés est complétée par des campagnes ciblées, pouvant concerner des évolutions réglementaires, les salons ou la mise à disposition de documents.

En complément, des envois ciblés et personnalisés ont été adressés aux retraités ayant précédemment contacté le centre de contacts afin d'obtenir des informations concernant

la date de paiement, ainsi qu'aux actifs élus. L'objectif étant de les guider, de manière pro-active, afin qu'ils puissent réaliser leurs démarches en toute autonomie.

Ces envois par courriel, en parallèle des newsletters, réalisent de belles performances en termes d'ouverture et de nombre de clics.

38 campagnes e-mailing en 2025

1,85 million de contacts affiliés/employeurs

3,22 millions de newsletters envoyées aux retraités

2,26 millions de newsletters envoyées aux actifs

7,3 millions d'envois au total

La plateforme

ma retraite publique

MAREP

Ma retraite publique propose aux affiliés des parcours personnalisés en fonction de leur profil (actif, retraité, âge...) et de leurs régimes d'affiliation.

L'espace personnel permet aux affiliés de l'Ircantec :

- d'accéder aux services du portail commun inter-régimes (ma carrière, mon estimation retraite, déclarer mes enfants depuis juillet 2024, demande unique de retraite en ligne, demande de réversion, demande de retraite progressive, demande au titre du cumul emploi retraite depuis avril 2025) ainsi qu'à l'offre

de services spécifiques aux régimes gérés par la Caisse des Dépôts (changement de coordonnées, consultation du compte individuel retraite, parcours affiliés pour les capitaux de moins de 300 points et les élus à compter de janvier 2026, suivi de la demande de retraite en ligne) ;

- de consulter en ligne leurs documents de référence tels que le titre de retraite, les attestations de paiement et fiscales tous régimes, les correspondances dématérialisées, etc.

89 % : taux des affiliés Ircantec satisfaits

80,3 % : taux d'accessibilité

5,48 millions

de newsletters envoyées

5,52 millions

de connexions à son espace personnel réalisées

par **1 344 000 affiliés** Ircantec.

Proposer des outils numériques

Pour apporter des réponses efficaces aux différents profils de client, toute l'information utile est diffusée sur le site internet, www.ircantec.retraites.fr et sur les plateformes retraite. L'objectif est de faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'information et de leur proposer des services en ligne pour simplifier leurs démarches.

Du contenu et des services pour chaque cible

Site internet et base de connaissances

Les clients de l'Ircantec disposent de toute l'information utile sur le site internet du régime, dans le respect des règles du Référentiel général d'amélioration et de l'accessibilité (RGAA). Le taux d'accessibilité du site www.ircantec.retraites.fr est de 80 %, celui de la base de connaissances de 87,7 %, celui du moteur de recherche de 92,6 %.

Téléphonie

De nouveaux services sur les serveurs téléphoniques ont été offerts aux affiliés afin de leur permettre d'avoir accès à l'information en toute autonomie :

- La mise en place de SMS sur le segment des employeurs ainsi que sur le segment des actifs pour les droits non réclamés ;

- L'ajout de paliers pour l'annonce du temps d'attente estimé ;
- L'évolution des Serveurs Vocaux Interactifs (SVI) du Fonds d'action sociale, avec notamment la possibilité de proposer des aides sur les SVI, ainsi que l'analyse de l'éligibilité lors du parcours client dans les SVI.

82 interventions ont été réalisées sur les SVI afin d'optimiser l'expérience client et 32 messages vocaux ont été mis en place afin de les informer.

3 millions

de visites sur le site Ircantec

6 millions

de pages vues au total

135 728 échanges

avec le robot conversationnel

L'offre de services aux affiliés

Depuis Ma retraite publique, un parcours utilisateur en 5 étapes est proposé aux affiliés. Il est personnalisé en fonction de leur profil. Il permet d'accéder à la fois aux services inter régimes (déployés sur le portail du GIP Union Retraite) ainsi qu'à l'offre de services en ligne spécifique à l'Ircantec.

Pour les actifs

En se connectant à Ma retraite publique, l'agent en activité, affilié à l'Ircantec, est prépositionné sur une des étapes du parcours retraite en fonction de son âge, de sa situation et de ses éventuelles démarches en cours. Il accède ainsi directement aux services et informations adaptés.

Les services les plus plébiscités en 2025 concernent :

- le suivi de carrière (éléments de carrière, droits enregistrés, téléchargement du relevé de carrière), avec 823 400 accès ;
- le simulateur M@rel (complément d'information retraite, simulation du montant), avec 644 000 accès ;
- et le Compte individuel retraite (CIR) Ircantec, avec 419 400 accès et 96 000 téléchargements du bulletin de situation.

ma retraite publique
MAREP

120 000 accès

à la déclaration des enfants

118 200 accès

aux services de demandes de retraite (personnelle, progressive et réversion)

28 800 accès

au Parcours affiliés (demande de retraite pour les capitaux de moins de 300 points)

222 200 consultations

de documents

Pour les retraités

Le retraité Ircantec se connectant à Ma retraite publique accède quant à lui directement à son espace personnel sur l'étape « Vivre ma retraite ». Il dispose, en lecture directe, de ses derniers paiements, peut télécharger ses attestations et enfin découvre les démarches et informations utiles en fonction de son profil.

La plateforme PEP's

À disposition des employeurs publics, la Plateforme Employeurs Publics (PEP's) offre 43 services (dont 13 services sur le périmètre de l'Ircantec) afin de simplifier les démarches auprès des régimes de retraite et autres fonds gérés par la Caisse des Dépôts, de remplir les obligations de déclarations de cotisations et de données sociales et de gérer la carrière de leurs agents depuis leur affiliation jusqu'à leur départ en retraite.

Les services les plus utilisés par les employeurs dans PEP's au titre de la gestion des agents affiliés à l'Ircantec sont en 2025 : la gestion des comptes individuels retraite, la consultation du compte financier, la gestion des déclarations individuelles Ircantec et la consultation des courriers en format dématérialisé.

2,36 millions d'accès

au service paiement (consultation des paiements, tous régimes confondus)

1,4 million d'attestations

de paiement téléchargées

1,15 million d'attestations

fiscales téléchargées (Ircantec ou tous régimes)

pep's
plateforme employeurs publics

90 % des employeurs satisfaits

74,2 % de taux d'accessibilité

Évolutions notables en 2025

L'année 2025 a été marquée par les enjeux de sécurité mais également par l'optimisation de l'offre de services en ligne permettant de dématérialiser les démarches et de simplifier les échanges. Parmi les évolutions notables, on peut citer :

- La sécurisation de l'accès à PEP's à partir de juillet 2025 en imposant une double authentification (réception d'un code à usage unique par téléphone) à la connexion et à l'accès à certains services sensibles ;
- La dématérialisation des demandes de remboursement de cotisations versées à tort pour les fonds gérés par la Caisse des Dépôts. Ce service dans PEP's guide les employeurs dans un parcours simplifié pour la saisie des informations et le dépôt des pièces justificatives utiles. La prise en charge des demandes est facilitée et le délai de traitement réduit ;
- Le nouveau service de rétablissement de périodes de titulaire à l'Ircantec pour les agents Titulaires Sans Droit à pension État (TSD). Il permet aux employeurs de la fonction publique de l'État de procéder à une déclaration unitaire pour un agent en remplacement/complément du formulaire papier et du dispositif historique de dépôt de fichier s'agissant des déclarations de masse.

La démarche de dématérialisation des courriers se poursuit à travers la rubrique « vos courriers » et l'amélioration du service permettant d'optimiser leur gestion.

Les échanges sont facilités et sécurisés à partir de la messagerie : le déploiement de la rubrique « Mes échanges » permet d'échanger par motif/sous motif avec les équipes gestionnaires, avec la possibilité depuis l'automne de joindre des pièces.

Enfin, certains services ont également été fermés pour des raisons d'obsolescence techniques mais également de sécurité.

Les employeurs sont désormais orientés de manière systématique vers PEP's pour prendre connaissance de leurs obligations, réaliser leurs démarches et le cas échéant solliciter le service gestionnaire.

452 000 opérations
réalisées par les employeurs

120 000 opérations
au titre de la gestion des comptes individuels retraite Ircantec

138 000 consultations
de courriers déposés en format dématérialisé

Tutoriels vidéo



La chaîne YouTube de l'Ircantec compte aujourd'hui 4 312 abonnés (+ 769 en un an). Cet espace héberge les tutoriels utilisés à la fois sur le site du régime et sur Ma retraite publique.

- 25 tutoriels
- plus de 70 000 consultations dont :
 - 17 218 vues pour Comment me connecter à Ma Retraite publique via France Connect ?
 - 5 758 vues pour Comment consulter mon relevé de carrière tous régimes confondus ?
 - 5 715 vues pour Comment consulter mes paiements ?

Être à l'écoute des clients

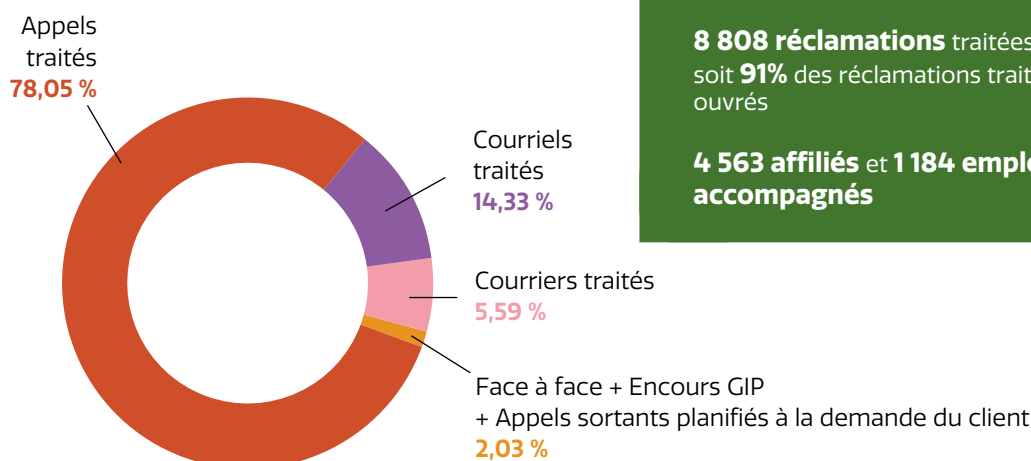
Les clients ont par ailleurs la possibilité de solliciter l'Ircantec via les canaux habituels de la relation client (téléphone, courriels, courriers, ...).

Répondre à toutes les demandes

Des taux et des délais de réponses sont fixés dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG), qui encadre les conditions de mise en œuvre du mandat de gestion de l'Ircantec par la Caisse des Dépôts.

En 2025, le service de la relation client de l'Ircantec répond à ces exigences sur l'ensemble des canaux de communication.

Répartition des sollicitations à l'initiative des clients



704 411 appels téléphoniques traités, soit une prise en charge à **94,80 %**

3 249 appels téléphoniques sortants planifiés à la demande des clients

129 353 courriels entrants traités avec une prise en charge à 92,5% sous 2 jours ouvrés

50 435 courriers entrants traités, **934 440 courriers expédiés**

8 808 réclamations traitées (tous vecteurs), soit **91%** des réclamations traitées sous 11 jours ouvrés

4 563 affiliés et **1 184 employeurs accompagnés**

La relation avec les employeurs

Une communication multicanale accompagne les employeurs vers une meilleure maîtrise des actes de gestion et des outils en ligne associés. Les employeurs sont informés de manière proactive et disposent d'une palette élargie de services numériques. Les contacts entrants par téléphone baissent (-27,3 %) alors que ceux par courriel augmentent (+23,5 %).

Pour garantir une bonne application de la réglementation du régime, le service gestionnaire de l'Ircantec déploie une offre de formation et d'information ciblée, à destination :

- des employeurs, pour les accompagner dans leurs obligations ;
- des centres de gestion, qui jouent un rôle clé en relayant ces connaissances auprès des collectivités adhérentes.

Grâce à ces actions réalisées en 2025, 1 184 participants ont pu bénéficier de formations pour maîtriser les règles spécifiques à l'Ircantec.

15 779 appels téléphoniques traités soit une prise en charge à **94,5 %**

5 247 courriels employeurs entrants traités avec une prise en charge à **74,5 %** sous 2 jours ouvrés

11 réclamations traitées (tous vecteurs) soit **73 %** des réclamations traitées sous 11 jours ouvrés

La relation avec les affiliés actifs

Les motifs de contact des actifs concernent la préparation à la retraite, la demande de dossier de retraite, ou encore l'avancement des demandes.

En 2025, la majorité des demandes est relative à la préparation de la retraite, avec une baisse par rapport à 2024 expliquée par le droit à l'information. En effet, les affiliés ont à leur disposition plusieurs outils de simulation et des demandes de mises à jour facilitées. Les actifs interrogent également l'Ircantec sur leur carrière notamment sur les périodes et les points pris en compte dans le calcul de leur future retraite.

Présent sur cinq salons majeurs en 2025, le service gestionnaire de l'Ircantec maintient la sensibilisation du grand public : Salon des Séniors à Bordeaux et à Paris, salon « Préparer et bien vivre sa retraite » à Montpellier, salon « Bientôt la retraite » à Toulouse, ainsi que le Salon des Maires à Paris. Ces événements ont révélé un besoin croissant d'accompagnement chez les affiliés approchant de la retraite, conduisant à la réalisation de 992 entretiens individuels pour les aider à anticiper cette transition.

Le service gestionnaire a également participé à deux congrès des praticiens hospitaliers (JFBM et Hopipharm), réalisant 118 entretiens individuels pour cette population.

En parallèle, le service a répondu aux demandes des employeurs en organisant 65 conférences dédiées aux droits à la retraite, permettant d'informer 2 733 actifs. Pour aller plus loin, 29 journées d'information ont été mises en place à l'initiative des employeurs, offrant à 720 futurs retraités l'opportunité de bénéficier d'un échange personnalisé sur leur situation.

367 080 appels téléphoniques traités soit une prise en charge à **93,16%**

64 199 courriels d'actifs traités

15 798 courriers d'actifs traités

2 425 réclamations traitées (tous vecteurs) soit **96%** des réclamations traitées sous 11 jours ouvrés

La relation avec les affiliés retraités

Le premier motif de sollicitation des retraités concerne les paiements et tout particulièrement la date, le montant et les modalités de paiement. Les motifs liés au décès (annonce du décès, demande de réversion et la succession) et les demandes relatives à la retraite ou la réversion (titre de retraite, explication sur le calcul de la retraite, ...) complètent ces sollicitations.

321 552 appels téléphoniques traités soit une prise en charge à **97 %**

340 appels téléphoniques sortants planifiés à la demande du client

59 907 courriels retraités traités

34 637 courriers retraités traités

6 372 réclamations traitées (tous vecteurs) soit **90 %** des réclamations traitées sous 11 jours ouvrés

La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits

Élément essentiel de l'activité de l'Ircantec, la gestion des comptes individuels de retraite (CIR) recouvre l'ensemble des opérations d'alimentation des comptes des affiliés actifs, à partir des données transmises par les employeurs. Chaque année, plusieurs campagnes de communication sont consacrées à l'accompagnement de ces derniers dans leurs opérations. Par ailleurs, un suivi de l'utilisation des données est réalisé en lien avec l'inter-régimes.

De nouveaux cotisants

L'exercice 2025 a vu une nouvelle catégorie d'agents soumis au régime de l'Ircantec : les personnes détenues et détentrices d'un contrat d'emploi pénitentiaire au sein des directions interrégionales des services pénitentiaires. Leurs cotisations a démarré au 1^{er} juillet 2025, mois durant lequel le régime a enregistré des droits pour environ 18 000 nouveaux agents.

L'enjeu de la qualité des déclarations

Les déclarations sociales nominatives (DSN) sont des déclarations à caractère obligatoire, transmises par l'employeur pour l'ensemble de ses agents, relevant du régime de l'Ircantec. Ces données permettent d'alimenter les comptes individuels retraite (CIR) de chaque agent au fil de l'eau. À partir des données de période et d'assiette de cotisation, le régime calcule les points retraite complémentaire acquis.

De la qualité de la DSN dépend la sécurisation du recouvrement des cotisations, la fiabilité des CIR des affiliés et finalement la simplicité de la liquidation des retraites. Pour permettre aux employeurs de contribuer à ce cercle vertueux, leur accompagnement renforcé par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts est quotidien.

Grâce à des contrôles automatisés, le service gestionnaire de la Caisse des Dépôts analyse la cohérence des données déclarées. Le pilotage des anomalies donne lieu à des actions de communication de masse en préventif et à un accompagnement individualisé des employeurs générant le plus d'anomalies en curatif.

34 730 441 périodes

de carrière intégrées dans les CIR

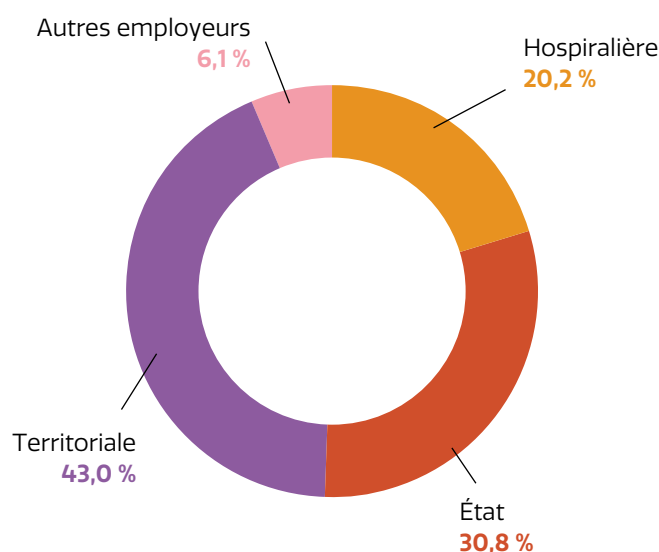
3 294 006 affiliés avec au moins une ligne de carrière mise à jour

L'évolution de la fréquence des déclarations depuis l'entrée en DSN (d'annuelle à mensuelle) génère de facto un nombre plus importants d'anomalies.

Un enjeu fort pour les prochaines années demeure la capacité du service gestionnaire et des employeurs à maîtriser le volume d'anomalies ainsi que la capacité à les traiter. Sur un an à fin 2025, le stock d'anomalies identifiées sur les périodes inscrites dans les CIR et non résolues progresse de 297 391 soit + 21 %.

Parallèlement aux procédures de mise à jour des CIR par l'intermédiaire des déclarations sociales nominatives, des actions ponctuelles sont mises en œuvre. C'est notamment le cas pour les demandes de modifications transmises ou effectuées par les employeurs eux-mêmes, ainsi que pour les corrections apportées par le régime. En 2025, 256 830 mises à jour ponctuelles ont ainsi été effectuées dont 11,1 % directement par les employeurs.

Comptes individuels retraite alimentés par type de fonction publique en 2025



L'actualisation des CIR par d'autres moyens

Deux autres sources de mise à jour des CIR existent :

- L'intégration automatique de périodes de chômage Unédic et de la Poste en tant qu'employeur auto-assuré ;
- Les échanges inter-régimes relatifs à la validation, dans les régimes de titulaires, de périodes cotisées par des non titulaires, à la reprise des périodes de titulaires sans droits, ou encore à la prise en compte de périodes relatives à des services accomplis antérieurement à l'affiliation au régime.

Au titre de 2025, 23 585 dossiers ont été traités, soit une baisse de 4 % comparativement à 2024.

555 169 périodes
de chômage Unédic
et

6 019 périodes
de chômage de La Poste, au titre de l'exercice 2024

L'efficacité confirmée du recouvrement

L'Ircantec assure à la fois le paiement des prestations et le recouvrement des cotisations. Sur ce second volet, l'année 2025 se caractérise par un maintien de l'efficacité du régime en la matière.

L'évolution des employeurs recensés

Le point d'entrée à l'Ircantec consiste à identifier les employeurs relevant du régime afin de procéder à leur immatriculation. Cette action de veille permet de disposer en permanence d'une base employeurs à jour des évolutions de nature réglementaire ou législative impactant les employeurs. Elle porte sur les créations et les transformations de structures identifiées au niveau de l'INSEE, complétée d'une veille juridique par l'analyse des Journaux officiels.

Sur les 53 936 employeurs immatriculés au 31 décembre 2025, seuls 52 091 ont versé directement des cotisations à l'Ircantec. Le cas échéant, soit les employeurs n'ont pas eu de ressortissant Ircantec en 2025, soit leur versement est intermédié par les directions régionales des finances publiques.

53 936 employeurs
immatriculés en 2025

dont **52 091** ont versé des cotisations

+ 88 % des employeurs sont issus de la fonction publique territoriale

870 467 virements reçus en 2025

-1 % par rapport à 2024 avec un taux d'anomalies de **5,5 %** (références de virement erronées principalement)

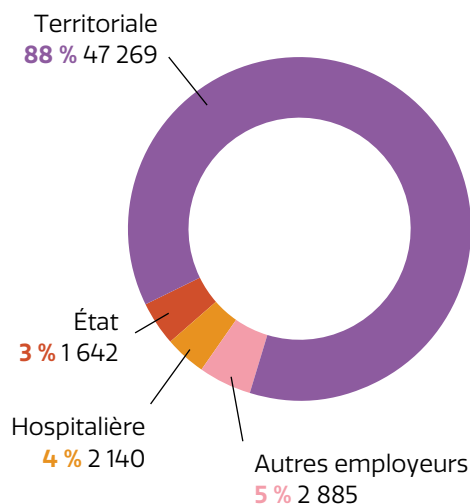
Le suivi des cotisations

L'employeur verse les cotisations selon des périodicités définies par la réglementation Ircantec. Les versements, enregistrés dans le compte financier de l'employeur (CFE), sont exclusivement réalisés par virement bancaire. Une référence de virement est transmise tous les ans aux employeurs afin d'associer les transactions à chaque CFE.

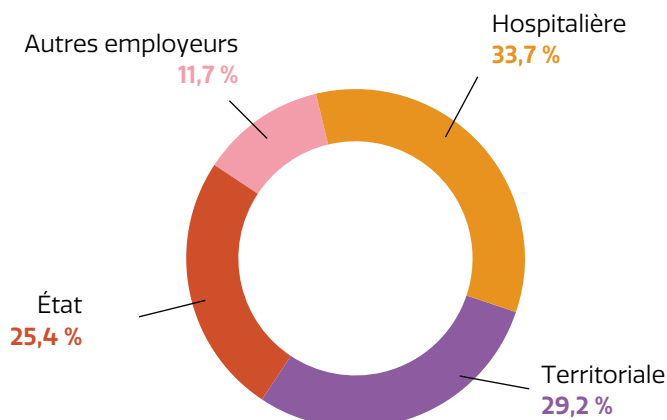
Deux actions ont été menées visant à améliorer le dispositif de gestion des virements et l'enregistrement sur le bon compte financier employeur :

- L'automatisation du traitement des anomalies de virement par un robot, régularisant désormais 80 % des anomalies ;
- La dématérialisation de l'appel à versement afin d'inciter l'employeur à récupérer ses références de virement directement sur son espace personnel de la plateforme PEP'S.

Répartition par types de fonction publique des employeurs immatriculés au 31 décembre 2025



Part des cotisations versées en 2025 selon les familles d'employeurs (total 4 796 M€)



Les opérations de « bouclage »

Après la réception des DSN et des versements faits par les employeurs, l'Ircantec opère un rapprochement entre les cotisations calculées d'après les déclarations et les cotisations versées par chaque employeur. Il s'agit des opérations dites de « bouclage ». Ce bouclage est réalisé soit automatiquement, s'il y a égalité entre cotisations reçues et cotisations dues, soit par les gestionnaires après analyse du compte financier employeur lorsqu'il y a un écart.

En cas de divergence, l'employeur est contacté afin de régulariser la situation (déclaration modificative ou complémentaire, versement complémentaire, remboursement). Ces opérations nécessitent un suivi des créances et des dettes.

Les 2 000 employeurs « grands contributeurs », qui représentent près de 82,6 % des cotisations versées, font l'objet d'un suivi mensuel par les équipes de gestion. Pour les autres employeurs, le suivi des versements de l'exercice se fait dans le cadre du bouclage.

Dans le cas où l'employeur n'honore pas sa dette vis-à-vis de l'Ircantec, une procédure au contentieux est engagée. 98 employeurs sont suivis fin 2025 par le service juridique, pour un montant total de factures de 7,5 M€ à recouvrer.

Par ailleurs, en complément des cotisations versées par les employeurs, l'Ircantec a perçu, en 2025, près de 103,5 M€ au titre des cotisations prélevées sur les périodes de chômage indemnisées et 16,5 M€ au titre des cotisations retraites (2023) des apprentis prises en charge par l'État.

4,797 Md€ de cotisations normales encaissées en 2025 (+0,3 % par rapport à 2024)

99,69 % taux de bouclage pour l'exercice 2025

11 536 factures émises auprès de

4 507 employeurs, pour un montant de

38,3 M€

Début 2026, **71,5 %** des factures étaient soldées

Une gestion au service des affiliés

L'adaptation des textes de l'Ircantec relative au cumul emploi retraite, créateur de droit pour les salariés, s'est finalisée au début de l'été 2024. Dès lors, différents travaux d'ajustement du système d'information ont été lancés, dont la mise en production a été réalisée en avril 2025 en lien avec le service de l'inter régimes.

Une volumétrie croissante

En 2025, 331 789 demandes de retraites Ircantec ont été reçues. Cette volumétrie est en hausse de 18,08 % par rapport à 2024. Cette augmentation de volumétrie est liée aux demandes de cumul emploi retraite, de retraite progressive et aux campagnes « Union Retraite » concernant les droits non réclamés.

Les demandes de retraites inter-régimes en ligne représente, en 2025, 70,28 % du flux total, (+8 % par rapport à 2024). Ce service en ligne permet de réaliser dans le même temps sa demande de retraite Ircantec avec celles de tous les régimes auxquels le futur retraité a cotisé. Le parcours proposé, la mutualisation des pièces justificatives, le suivi du dossier sont les éléments expliquant l'appétence des affiliés pour ce service.

Un partenariat historique avec l'Agirc-Arrco offre la possibilité au futur retraité d'obtenir un rendez-vous physique pour effectuer sa demande de retraite complémentaire et de bénéficier ainsi de l'accompagnement d'un professionnel de la retraite. Pourtant, cette année la part des dossiers ouverts par le réseau des agences conseil retraite de l'Agirc-Arrco est en diminution par rapport à 2024 et ne représente plus que 18,4 % du flux total. Des mesures de simplification mises en place en 2023, et dont le but est d'alléger la constitution des dossiers de demandes de retraite pour les affiliés bénéficiant d'un faible nombre de points (dossiers inférieurs à 100 points) : 23 658 dossiers ont été traités en 2025, sans intervention d'un gestionnaire pour les dossiers en provenance du réseau Agirc-Arrco.

Assurer la continuité des ressources des allocataires

L'un des objectifs prioritaires de l'Ircantec est d'assurer aux affiliés une continuité de ressources dès le premier mois de leur retraite, notamment pour les pensions versées tous les mois et tous les trimestres. Cet engagement a été tenu en 2025 pour 96,37 % des retraites versées mensuellement.

Les différentes mesures de simplification et d'optimisation du système de gestion prises les années précédentes ont permis de traiter 96 267 dossiers sans intervention d'un gestionnaire de la Caisse des Dépôts. Près de 13 215 futurs retraités ont ainsi été aiguillés sur le « Parcours affilié » afin de finaliser eux-mêmes leur demande de retraite depuis Ma retraite publique.

En apportant des informations complémentaires, contrôlées par le système, la liquidation est réalisée en toute autonomie et l'obtention d'un titre de retraite est quasi instantanée.

Toutes ces mesures contribuent à un traitement plus rapide et plus simple des dossiers, en allégeant notamment le nombre

de pièces à fournir. Elles permettent aux affiliés qui bénéficient de petites pensions de ne pas abandonner leur démarche par crainte de leur complexité au regard des sommes en cause. Elles favorisent ainsi l'accès aux droits à retraite pour ces bénéficiaires et participent à la diminution du taux de non-recours.

En 2025, le délai moyen entre la date de demande et son traitement était de 39 jours pour les dossiers dont la périodicité de versement est mensuelle, de 52 jours pour les dossiers à versement trimestriel, et de 65 jours pour ceux dont l'allocation est annuelle.

EN 2025

331 789 demandes de retraite
soit environ **27 649 dossiers** par mois

70,28 % des demandes totalement dématérialisées

18,39 % des affiliés accompagnés en point conseil retraite

Simplifier les démarches des affiliés

L'Ircantec accompagne les ayants droit des affiliés et allocataires décédés. Une attention particulière est ainsi portée aux demandes de pensions de réversion pour contribuer au maintien des ressources des ayants-droits. En 2025, l'Ircantec a traité 92,51 % des dossiers de droits dérivés dans un délai inférieur à trente jours. Depuis juillet 2020, les clients peuvent déposer en ligne une seule demande de réversion auprès de l'ensemble des régimes. Cette démarche représente 63 % des flux de demandes en 2025 et continue à progresser.

En outre, à la suite du décès d'un pensionné relevant du régime, le service gestionnaire calcule le solde de tout compte et gère ensuite la succession avec les notaires ou les héritiers en charge du dossier. Il procède, le cas échéant, au versement des arrérages restants dus ou au recouvrement des trop-versés. Cette activité représente plus de 65 000 affaires en 2025.

Enfin, au titre des prestations annexes, l'Ircantec a versé, en 2025, un capital décès au profit des ayants droit de 235 affiliés décédés en activité.

Le paiement des droits

En 2025, l'Ircantec a effectué plus de 11,3 millions de paiements d'allocations pour un montant brut total versé de 4,553 Md€ en hausse de 5,69 % par rapport à 2024.

Le taux de retour des paiements demeure très faible, à 0,04 %. Ce chiffre illustre la qualité de la gestion des demandes de modification des coordonnées bancaires ainsi que l'efficacité de l'outil utilisé pour le traitement des paiements.

De plus, le régime a respecté toutes les échéances de paiement pour 2025, conformément au calendrier établi en début d'année.

En ce qui concerne la mise à jour des comptes des allocataires, 2 457 714 comptes ont été vérifiés et analysés en 2025, en tenant compte des cotisations sociales prélevées sur les retraites Ircantec, et plus de 21 000 mises à jour des coordonnées (bancaires et postales) ont été réalisées.

96,37 % des dossiers à périodicité mensuelle sont versés le mois du départ à la retraite

28,9 jours de délai moyen de traitement pour l'ensemble des dossiers

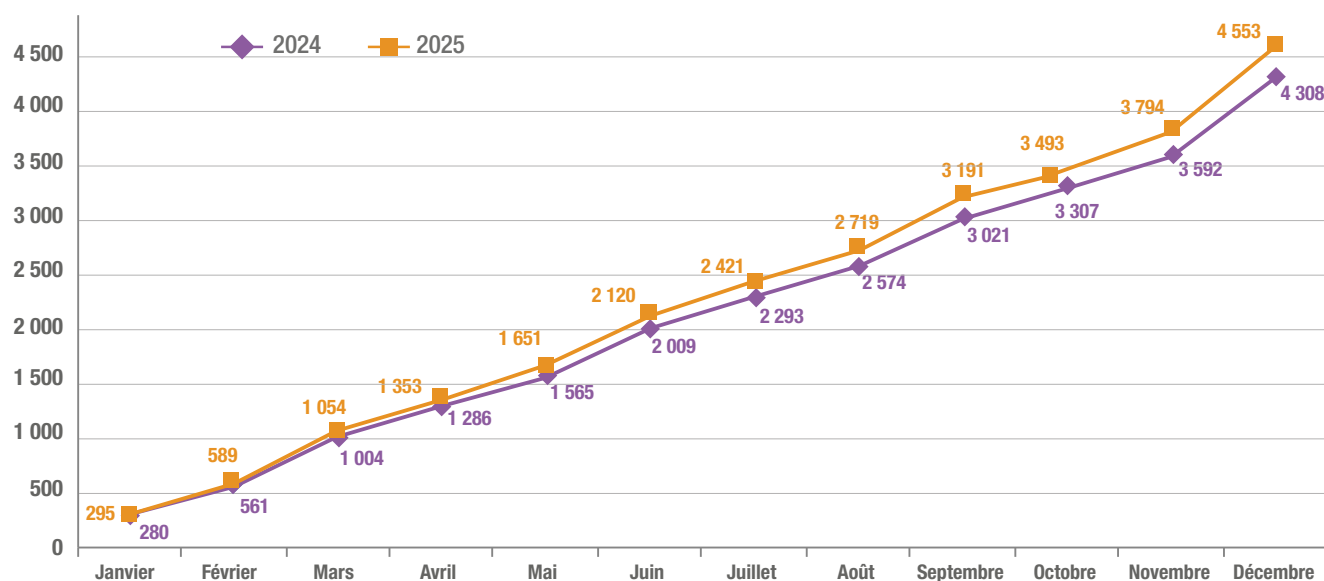
96,02 % taux de conformité des dossiers de retraites liquidés, conformément au niveau de qualité attendu

92,51 % des dossiers de réversion traités en moins de 30 jours en 2025

33 479 réversions réalisées

65 000 affaires concernant la succession de pensionnés

Montants bruts payés en cumulé en 2024/2025 (en millions d'euros)



Aux côtés des retraités les plus fragiles

L'action sociale de l'Ircantec vient en soutien aux retraités les plus modestes. Dans un contexte économique et social difficile, 28 255 demandes d'aides ont été reçues en 2025. La commission du fonds social a intensifié et adapté son soutien aux plus modestes.

Les aides individuelles

Principale offre de la politique d'action sociale de l'Ircantec, les treize aides individuelles ont pour objectif de favoriser le « bien vieillir » à domicile, de prévenir la perte d'autonomie et d'encourager le lien social. Accordées sous conditions de ressources et d'affiliation au régime, elles contribuent à l'accompagnement au maintien à domicile avec le service d'aide à la personne, à la prévention du vieillissement en finançant des prothèses ou du matériel médical, au bien vieillir chez soi en finançant des travaux d'amélioration du logement ou les factures d'énergie. Ces aides permettent également de soutenir la transition écologique et énergétique avec une aide à la rénovation thermique.

En 2025, une action ciblée sur l'aide énergie a été menée à destination des retraités les plus modestes, le Conseil d'administration du régime ayant souhaité faire connaître l'action sociale aux retraités non bénéficiaires les années précédentes.

L'Ircantec a respecté son engagement de traiter 92,59 % des demandes d'aides en moins de trente jours.

Le site internet de l'Ircantec et la communication via le dispositif des « Nouvelles de l'Ircantec » sensibilisent les retraités à l'action sociale du régime. La part des démarches en ligne a augmenté en 2025, atteignant 52 % pour les demandes de formulaires d'aides. Depuis début 2026, un nouveau service en ligne est d'ailleurs disponible sur la plateforme Ma retraite publique permettant d'effectuer sa demande d'aide sociale en ligne.

Les aides collectives et le partenariat

Les retraités de l'Ircantec peuvent bénéficier d'actions collectives de prévention du vieillissement sous forme d'ateliers ou de conférences sur l'ensemble du territoire. Ces ateliers organisés en inter régimes portent sur neuf thématiques : activité physique adaptée, autonomie numérique, bienvenue à la retraite, bien vivre sa retraite avec une action multithématique orientée santé, équilibre, habitat, nutrition, sommeil et stimulation cognitive/mémoire.

Ces ateliers de prévention sont également un lieu de lien social qui permet de lutter contre l'isolement.

Par ailleurs, l'Ircantec a reconduit son partenariat avec l'association France Alzheimer.

Les prêts

L'offre de prêts enrichit et complète le soutien aux retraités du régime et permet à ceux dont les ressources sont comprises dans le barème du fonds social de bénéficier d'un prêt à taux 0 %.

L'Ircantec a octroyé 136 prêts pour un montant global de 870 000 euros à des retraités ayant besoin de financer un projet d'amélioration de leur domicile ou encore l'achat/la réparation de leur véhicule.

20 644 aides accordées à 16 636 bénéficiaires pour un montant global de 13 M€

90 % des aides attribuées aux ménages aux revenus les plus modestes

57 % des aides versées concernent l'aide au paiement de la facture énergie

136 prêts accordés pour un montant global de 870 000 euros



3

ACCOMPAGNER LA GESTION DU RÉGIME

Au service de l'Ircantec et de la modernisation de son activité, différentes entités de la Caisse des Dépôts sont en charge des prévisions démographiques et financières, des questions juridiques, des systèmes d'information et de sa communication. Elles œuvrent à l'efficacité et à la qualité du service rendu, dans le respect des valeurs du régime et, notamment, de ses obligations en tant qu'investisseur socialement responsable (ISR).

Une coordination par le pilotage

L'installation de la mandature au mois de juin 2025 a entraîné un resserrement des travaux. Pour autant, le plan quadriennal a pu être voté dans les délais, au mois de décembre, après une préparation très dense.

L'installation de la mandature 2025-2029

Le 4 juin 2025, une nouvelle mandature a été installée. Jean-Christophe Couvy (FO) a été élu président du Conseil d'administration (CA) pour le collège des bénéficiaires et Christophe Iacobbi (AMF) vice-président pour le collège des employeurs. L'article 1er-II de l'arrêté du 30 décembre 1970, relatif aux modalités de fonctionnement du régime, institue en effet au sein du CA un président et un vice-président qui ne peuvent appartenir au même collège ainsi qu'une règle d'alternance à chaque renouvellement.

La mandature 2021-2024 s'étant achevée le 31 décembre 2024, le président du conseil d'administration sortant, Christophe Iacobbi, a assuré l'inter-mandature, conformément au règlement intérieur. Il a notamment été régulièrement informé de l'évolution du portefeuille du régime.

Le nouveau règlement intérieur, adopté en CA le 12 décembre 2023 (délibération n° 2023-12-03) et approuvé par un arrêté du 18 juin 2024, est entré en vigueur à l'ouverture de la mandature. Il prévoit notamment la parité entre collèges pour le Bureau et la commission de recours amiable, comme c'était déjà le cas pour la commission du fonds social.

L'intégration des nouveaux administrateurs a fortement mobilisé les équipes du service gestionnaire (direction du pilotage et de l'appui à la performance, et notamment le service Vie sociale des régimes – Caisse des Dépôts) afin de vérifier la conformité de leur nomination notamment. Parallèlement, les modalités de prise en charge des frais des administrateurs ont été révisées (délibération n° 2025-12-13 du CA du 11 décembre 2025), conformément à l'article 53 du règlement intérieur, à l'issue de plusieurs réunions de la commission des comptes et de l'audit.

Les modules de formation e-learning développés par le service gestionnaire en 2024 ont été mis en œuvre à l'ouverture de la mandature, notamment pour le contexte général des retraites, les spécificités du régime et la gestion financière. La formation au pilotage technique a été dispensée en présentiel dans l'optique de la préparation du plan quadriennal dans des délais contraints, avec une formation approfondie pour les membres de la CPTF.

Le plan quadriennal 2026-2029

Ce plan quadriennal a été adopté en fin d'année par le Conseil d'administration (délibération n° 2025-12-15 du CA du 11 décembre 2025) à l'issue d'une préparation condensée en six mois, conséquence de l'installation de la mandature au mois de juin, et avec une mobilisation très forte du service gestionnaire (direction de la gestion financière et des statistiques – Caisse des Dépôts) et des membres de la commission de pilotage technique et financier (CPTF).

Il prévoit une action sur les paramètres du régime afin de garantir sa solvabilité et une clause de « revoyure » en 2027, assise sur une nouvelle modélisation des hypothèses d'emploi et de masse salariale des affiliés de l'Ircantec et une réévaluation des taux de cotisation pour les personnels enseignants et hospitaliers titulaires.

Diverses saisines du service juridiques

Le service juridique a accompagné la Direction des retraites de la Caisse des Dépôts pour l'entrée en vigueur de l'affiliation au régime des détenus bénéficiant d'un contrat d'emploi pénitentiaire et pour analyser en amont, pendant sa préparation, l'impact de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local qui réforme le cumul emploi-retraite des élus locaux affiliés à l'Ircantec. Le service juridique a aussi été mobilisé dans le cadre de la préparation du plan quadriennal.

Les recours amiables formés par les bénéficiaires et de manière marginale par les employeurs ont diminué, de 527 en 2024 à 376 en 2025, dont 8 cas concernant des employeurs. Le recouvrement des indus et des cotisations a permis de récupérer respectivement 385 267,86 € et 25 771 639,13 €, totalisant 26 156 906,99 € au 31 décembre 2025.

La diminution du nombre de recours examinés en 2025 (- 29 %) est liée à l'installation tardive de la mandature mais le volume des recours tend à se stabiliser depuis 2016 (hors recours liés aux campagnes de « droits non réclamés »), après une forte hausse intervenue entre 2010 et 2015. En tout état de cause, le nombre de recours rapporté au nombre total de liquidations effectuées chaque année est très faible (0,13 % rapportés aux 281 000 retraites liquidées en 2024).

En matière de contentieux de fond, qui consiste à défendre les intérêts de l'Ircantec lorsque le régime est assigné par un tiers, 68 dossiers étaient en cours de traitement au 31 décembre 2025 dont 22 nouveaux dossiers enregistrés au cours de l'année ; 5 dossiers ont été soldés et 12 décisions de justice ont été rendues en la matière, toutes favorables au régime.

Le contentieux relatif au recouvrement a permis de récupérer 385 907,76 € en 2025 auprès des affiliés pour lesquels des allocations avaient été versées à tort (4 décisions de justice rendues, toutes favorables).

La continuité de l'action sociale assurée

L'action sociale a vu le renouvellement des partenariats avec l'association France Alzheimer et les structures inter régimes (délibérations n°2025-0911 et 2025-09-12 du CA du 25 septembre 2025).

Une présence renforcée au Salon des Maires

L'Ircantec a maintenu une présence renforcée au Salon des maires et des collectivités locales (SMCL). Le régime y est présent sur son propre stand depuis de nombreuses années, en tant que régime de retraite des élus locaux. Le SMCL est une manifestation importante pour le monde des collectivités locales : plus de 65 000 visiteurs sur trois jours, avec principalement des élus et des décideurs territoriaux, notamment de petits territoires. En 2025, année pré élections municipales, le stand de l'Ircantec a été agrandi et la présence des conseillers du service gestionnaire renforcée.

Relever les défis du système d'information

La filière Système d'Information (SI) de la direction des politiques sociales (DPS), gestionnaire de l'Ircantec, finalise en 2025 sa première année de transformation avec un arrimage renforcé avec le métier afin d'accroître le pilotage par la valeur. La réorganisation au sein des directions du service gestionnaire de l'Ircantec, s'est mise en œuvre autour des savoir-faire et des expertises fortes (y compris sur le système d'information), engageant les collaborateurs en un collectif fort.

En 2025, plusieurs livraisons liées à des projets de longs termes ont pu être réalisées. En parallèle, la rénovation du système d'information se poursuit à travers différents projets.

Intégration de l'Intelligence artificielle (IA)

En 2025, l'expérimentation a fait place à la mise en production de cas d'usage de l'IA. La solution d'assistance à la génération de réponses type a été déployée de manière complètement intégrée au SI de la DPS et au parcours des téléconseillers à travers la messagerie universelle fin 2025.

Deux premiers sous motifs en relation avec les questions sur les paiements et sur les attestations fiscales ont été mis en production en 2025 et seront complétés en 2026 par six nouveaux en conformité avec la feuille de route IA porté par la DPS.

Enrichissement de la messagerie conversationnelle

La messagerie conversationnelle a été enrichie en 2025 via un parcours « sans couture » dans l'espace de travail du collaborateur : Suivi d'Affaire Unifié (SAU), messagerie, gestion des correspondances.

La composition avancée est venue enrichir les fonctionnalités de la messagerie (mise en forme, police de caractères, lien hypertexte...) ainsi que le traitement des pièces jointes pour les messages entrants et sortants.

Évolution de la plateforme employeur (PEP'S)

Les fonctionnalités de PEP's ont évolué en 2025, avec notamment :

- la sécurisation de l'accès la plateforme, à partir de juillet 2025, en imposant une double authentification (réception d'un code à usage unique par téléphone) à la connexion et à l'accès à certains services sensibles ;
- la poursuite de fermeture des services historiques pour des raisons d'obsolescence techniques mais également de sécurité ;
- la dématérialisation continue des courriers, accessibles à partir de la rubrique « Vos courriers » et l'amélioration du service permettant d'optimiser leur gestion ;
- la dématérialisation des demandes de remboursement de cotisations versées à tort pour les fonds gérés par la Caisse des Dépôts. Ce service dans PEP's guide les employeurs dans un parcours simplifié pour la saisie des informations, le dépôt des pièces justificatives utiles permettant la prise en charge des demandes par les équipes gestionnaires et ainsi la réduction des délais de traitement ;
- le nouveau service de rétablissement de périodes de titulaire à l'Ircantec pour les agents Titulaires sans droit à pension État (TSD). Il permet aux employeurs de la fonction

publique de l'État de procéder à une déclaration unitaire pour un agent en remplacement/complément du formulaire papier et du dispositif historique de dépôt de fichier s'agissant des déclarations de masse ;

- l'optimisation des échanges au plus près des services : le déploiement de la rubrique « Mes échanges » permet d'échanger par motif/sous motif avec les équipes gestionnaires avec la possibilité depuis l'automne de partager des pièces jointes.

Évolution de la plateforme Ma retraite publique

Ma retraite publique propose aux affiliés un parcours utilisateur en 5 étapes, personnalisé en fonction de leur profil, qui permet d'accéder aux services inter-régimes, complétés de l'offre de services en ligne spécifique à l'Ircantec.

L'agent en activité affilié à l'Ircantec est prépositionné sur une des étapes du parcours retraite en fonction de son âge, de sa situation et de ses éventuelles démarches en cours. Il accède ainsi directement aux services et informations adaptés, que ce soit pour ses préoccupations de salarié ou même d'élus.

Le retraité Ircantec accède aussi directement à son espace personnel sur l'étape « Vivre ma retraite » et dispose, en lecture directe, de ses derniers paiements, peut télécharger ses attestations de paiement et fiscales et enfin découvrir les démarches et informations utiles en fonction de son profil. Il pourra dès 2026 effectuer des demandes d'aides sociales et suivre leur avancement.

À noter que les actifs et retraités disposent désormais d'une rubrique Mes documents qui leur permet d'accéder à l'ensemble de leurs documents de référence et aux correspondances dématérialisées avec leur régime à partir d'un point unique.

Interventions diverses de la filière SI

La filière SI est également mobilisée sur des chantiers concernant différents outils ou projets, en lien avec les autres entités de la DPS :

- la mise en place d'un nouveau logiciel a permis de moderniser les modalités de prise de rendez-vous, tout en répondant aux besoins exprimés ;
- la poursuite de projets de place, notamment autour de la mise œuvre du Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) sur les différents fonds gérés par la Caisse des Dépôts, dont l'Ircantec, selon le calendrier du GIP ;
- l'emménagement à fin juin 2025 dans le nouveau bâtiment Quatuor Éblé à Angers, rapprochant la filière SI des métiers de la gestion et de la relation client de la direction des politiques sociales.

Garder le lien, informer, expliquer

À travers ses communications, l'Ircantec s'attache à développer sa notoriété de manière innovante et responsable. L'objectif est de porter auprès de ses différentes cibles (Institutionnels, affiliés, employeurs) les valeurs phares du régime.

Accompagner la transition

Le changement de mandature en cours d'année 2025 a empreint les actions de communication réalisées : resserrement autour des événements récurrents, des actualités tangibles et des informations pratiques. Sur le volet de l'Investissement socialement responsable (ISR), la communication s'est poursuivie à un rythme soutenu (relations presse, rapport d'activité et publications ISR, bilan de mandature interne et externe).

L'installation de la nouvelle mandature a toutefois bien été anticipée dans le plan de communication : conférence de presse de début de mandature, vœux, stand de l'Ircantec au Salon des maires et des collectivités locales (SMCL), etc.

Communication inclusive et innovante

Les actions de communication mises en œuvre sont multi-supports afin d'accroître l'accessibilité tout en affinant le ciblage des informations. Le dispositif pluri media des [Nouvelles de l'Ircantec](#) est, par exemple, décliné en version print et dématérialisée, avec un ciblage particulier vers les retraités les plus fragiles, éligibles à l'action sociale.

En novembre 2025, l'Ircantec a inauguré son compte LinkedIn, dans l'objectif de développer la notoriété de l'Institution au travers de la valorisation de son rôle d'investisseur institutionnel social et responsable. En effet, ce réseau social professionnel offre une plateforme adaptée à la diffusion d'une communication institutionnelle, permettant de mieux faire connaître ses actions en matière de financement de

l'économie, de démarche ISR et d'action sociale. De plus, de nombreux investisseurs institutionnels (Caisse des Dépôts, Agirc-Arrco, ERAFP) et de nombreuses initiatives en lien avec l'ISR utilisent déjà LinkedIn, ce qui permet à l'Ircantec de s'inscrire dans une dynamique de réseau et de renforcer sa visibilité auprès des acteurs clés de la finance durable.

Répondre aux enjeux d'accessibilité et de communication responsable

L'Ircantec applique des principes de communication responsable, tels que la réduction des impressions, l'accessibilisation progressive des supports, le sous-titrage systématique des vidéos, la réduction des courriels à travers des envois ciblés, l'application de clauses d'engagement environnemental et sociétal dans les recours aux prestations, etc.

À cet effet, l'évolution de l'identité visuelle de l'Ircantec s'est confirmée en 2025. Elle traduit une volonté de moderniser l'image du régime, tout en conservant les repères essentiels qui font la confiance des bénéficiaires et partenaires. Pensée pour offrir une meilleure lisibilité et une homogénéité sur l'ensemble des supports, cette identité visuelle reflète également l'engagement en faveur des enjeux sociaux et environnementaux (accessibilité des créations graphiques et supports print, maîtrise des aplats de couleur et de l'IA, adaptabilité aux réseaux sociaux, référencement, etc.).

6 posts LinkedIn en 2025 (compte lancé mi-novembre)

pour 6311 impressions et 121 nouveaux abonnés

3 012 800 visites sur le site web en 2025

Plus de 2 millions d'envois de l'#essentiel, newsletter annuelle aux actifs

Plus de 700 000 destinataires du magazine des Nouvelles de l'Ircantec

Plus de 800 000 destinataires des newsletters des Nouvelles de l'Ircantec







4

CONDUIRE LA GESTION FINANCIÈRE

Régime excédentaire du fait de sa dynamique démographique et de son pilotage technique et financier renforcé depuis 2008, l'Ircantec affiche, en 2025, un résultat de 1,08 Md€.

Une situation comptable excédentaire

Compte de résultat

Les charges techniques de l'Ircantec s'élèvent à 4,697 milliards d'euros en 2025 (+6,9 % par rapport à 2024), essentiellement constituées du versement des prestations de retraite à hauteur de 4,569 Md€ (+6 %).

Ces charges sont couvertes par **5,378 Md€ de produits techniques** (+3,4 % par rapport à 2024), correspondant pour l'essentiel à 4,911 Md€ de cotisations normales (+2,6 %), auxquelles s'ajoutent 395 M€ de produits de compensations, ainsi que 27 M€ de cotisations rétroactives.

Les charges et les produits dégagent **un résultat technique du régime excédentaire de 681 millions d'euros**, contre 805 M€ en 2024.

Les charges de gestion s'élèvent à 94 millions d'euros, y compris l'action sociale du régime pour 13,8 M€. Les produits d'action sociale totalisent 15,6 M€, dont 13,1 M€ d'aides sociales, contre 13,3 M€ en 2024. Le résultat d'exploitation atteint ainsi 602 M€, contre 721 M€ en 2024.

L'excédent financier s'élève à 482 millions d'euros contre 594 M€ en 2024.

Ce résultat de 482 M€ résulte essentiellement de plus-values réalisées sur les fonds dédiés du portefeuille pour 443 M€. La réalisation de ces plus-values est principalement issue de transferts d'encours entre sociétés de gestion (en cas de

changement de gérant au terme du processus de sélection par appel d'offres) mais aussi du pilotage de l'allocation stratégique, qui en 2025 a impliqué des repositionnements d'encours entre actions européennes et monde du fait du contexte de marché. Le portefeuille d'actifs non cotés contribue au résultat financier à hauteur de 22 M€ et la trésorerie à hauteur de 16,1 M€.

Le résultat de l'exercice présente au global un excédent de 1 081 millions d'euros (intégrant la charge d'impôt de 3 M€), contre 1 311 M€ en 2024.

Bilan comptable

L'exercice 2025 s'achève avec un total de 16,362 milliards d'euros (+7,2 %). À l'actif, ce montant correspond pour l'essentiel aux 15,142 Md€ de titres de l'activité de placement (+7,5 % par rapport à 2024), aux 574 M€ de créances de gestion technique et aux 547 M€ de disponibilités à la clôture.

Le passif du bilan inclut principalement 14,826 Md€ de réserves techniques du régime, le résultat positif de l'exercice 2025 de 1,08 Md€ ainsi que 302 M€ de dettes de gestion technique.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2025 sont présentés dans les pages suivantes.

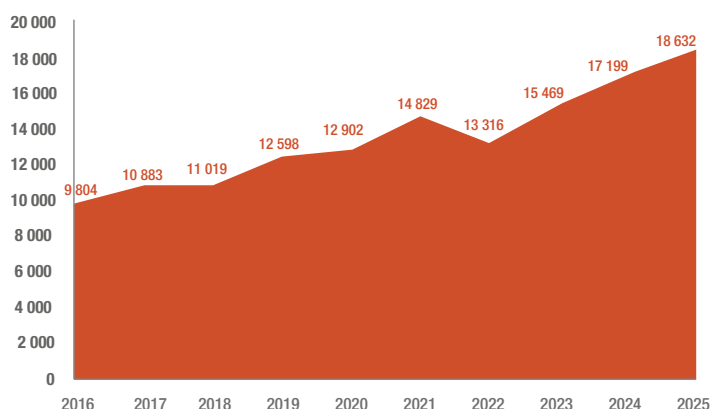
Les comptes annuels complets, certifiés à nouveau sans réserve par le commissaire aux comptes, sont disponibles sur le site de l'Ircantec.

18,6 Md€ :
montant des réserves de l'Ircantec
au 31 décembre 2025

+ 4,91 % : performance 2025 nette de frais

+ 6,84 : performance annualisée depuis
décembre 2022

Évolution de l'actif net depuis 2016 (en M€)



BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF		Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2025	31/12/2024	Variation
	Actif immobilisé net	70 130	2 680	72 810	72 855	-0,1 %
1	Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
	- Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	N/A
1	Immobilisations financières brutes	70 130	2 680	72 610	72 855	-0,1 %
	- Amortissements et dépréciations	0	0	0	0	N/A
	Activité de placement	15 141 529	-	15 141 529	14 087 604	7,5 %
3.1	Organismes de placement collectif en valeur mobilières	14 001 317	-	14 001 317	12 999 407	7,7 %
	- Dépréciations	0	-	0	0	N/A
3.2	Fonds de placement spécifiques	1 141 457	-	1 141 457	1 089 292	4,8 %
	- Dépréciations	-1 245	-	-1 245	-1 096	13,6 %
	Actif circulant	1 121 329	-	1 121 329	1 079 796	3,8 %
	Créances de gestion technique	574 202	-	574 202	517 077	11,0 %
4.1	Cotisations rétroactives	159 894	-	159 894	163 385	-2,1 %
	- Dépréciations	-23 637	-	-23 637	-23 722	-0,4 %
4.2	Cotisations	300 623	-	300 623	293 127	2,6 %
	- Dépréciations	-10 027	-	-10 027	-10 715	-6,4 %
4.3	Compensations entre organismes	143 224	-	143 224	90 425	58,4 %
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
4.4	Autres créances techniques	9 546	-	9 546	9 098	4,9 %
	- Dépréciations	-5 421	-	-5 421	-4 521	19,9 %
5	Autres créances	14	-	14	41	-64,5 %
	- Dépréciations	0	-	0	0	N/A
6	Disponibilités	547 112	-	547 112	562 679	-2,8 %
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
7	Comptes de liaison entre domaines d'activité	2 671	23 421	26 092	23 993	8,7 %
	TOTAL DE L'ACTIF	16 335 659	26 101	16 361 761	15 264 249	7,2 %

PASSIF		Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2025	31/12/2024	Variation
8	Capitaux propres	15 886 932	20 112	15 907 044	14 826 290	7,3 %
	Réserves techniques	14 807 969	18 321	14 826 290	13 515 133	9,7 %
	Résultat en instance d'affectation	0	0	0	0	N/A
	Résultat de l'exercice	1 078 963	1 791	1 080 754	1 311 157	-17,6 %
9	Provisions pour risques et charges	47 797	57	47 854	63 967	-25,2 %
	Dettes	377 509	3 261	380 770	349 999	8,8 %
10	Dettes financières	0	-	0	0	N/A
	Dettes de gestion technique	302 351	-	302 351	267 489	13,0 %
11.1	Prestations	86 444	-	86 444	67 081	28,9 %
11.2	Cotisations	6 153	-	6 153	5 455	12,8 %
11.3	Transferts de cotisations	30 758	-	30 758	33 520	-8,2 %
11.4	Compensations entre organismes	14 825	-	14 825	12 685	16,9 %
11.5	Autres dettes techniques	164 172	-	164 172	148 748	10,4 %
12	Autres dettes	75 157	3 261	78 419	82 510	-5 %
	Fiscales et sociales	59 570	-	59 570	56 934	4,6 %
	Prestations administratives	14 366	-	14 366	22 621	-36,5 %
	Autres dettes	1 221	3 261	4 483	2 955	51,7 %
	Comptes de liaison entre domaines d'activité	23 421	2 671	26 092	23 993	8,7 %
	TOTAL DU PASSIF	16 335 659	26 101	16 361 761	15 264 249	7,2 %

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2025	31/12/2024	Variation
	Produits techniques	5 377 975	-	5 377 975	5 200 977	3,4 %
13	Cotisations	4 910 633	-	4 910 633	4 786 486	2,6 %
14	Cotisations rétroactives	26 897	-	26 897	41 638	-35,4 %
15	Produits de compensations	395 296	-	395 296	328 438	20,4 %
16	Autres produits techniques	3 185	-	3 185	4 848	-34,3 %
17	Reprises sur provisions et dépréciations	41 965	-	41 965	39 567	6,1 %
	Charges techniques	4 697 012	-	4 697 012	4 395 829	6,9 %
18	Prestations	4 568 960	-	4 568 960	4 310 980	6,0 %
19	Capitaux décès	9 107	-	9 107	7 531	20,9 %
20	Transferts de cotisations	4 005	-	4 005	-29 934	N/S
21	Charges de compensations	61 016	-	61 016	51 983	17,4 %
22	Autres charges techniques	14 840	-	14 840	16 311	-9,0 %
23	Dotations aux provisions et dépréciations	39 085	-	39 085	38 958	0,3 %
	Résultat technique	680 963	-	680 963	805 148	-15,4 %
24	Produits de gestion courante	13	15 589	15 602	15 331	1,8 %
	Produits de l'action sociale	-	15 589	15 589	15 319	1,8 %
	Autres produits de gestion courante	13	0	13	12	6,6 %
25	Charges de gestion courante	80 545	13 803	94 348	99 941	-5,6 %
	Charges de gestion administrative	80 190	749	80 939	86 584	-6,5 %
	Charges de l'action sociale	-	13 054	13 054	13 336	-2,1 %
	Autres charges de gestion courante	355	0	355	21	N/S
	Résultat courant	- 80 533	1 786	-78 747	-84 610	-6,9 %
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	600 431	1 786	602 217	720 538	-16,4 %
26	Produits financiers	482 628	38	482 666	1 258 627	-61,7 %
27	Charges financières	961	33	994	664 788	N/S
	RÉSULTAT FINANCIER	481 666	6	481 672	593 840	-18,9 %
28	Impôts sur les revenus imposés	-3 134	-	-3 134	-3 221	-2,7 %
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 078 963	1 791	1 080 754	1 311 157	-17,6 %

La gestion financière

Disposant de réserves importantes (plus de 18 Md€ à fin 2025), l'Ircantec a défini une politique d'investissement socialement responsable (ISR) innovante et pragmatique, devenant un des acteurs majeurs et reconnus du secteur. La feuille de route des investissements 2022-2026, adoptée par le Conseil d'administration de l'Ircantec en mars 2022, s'inscrit dans la continuité de ses objectifs de long terme et renforce ses engagements en matière climatique (avec un objectif de maîtrise de la température du portefeuille à 1,5 degrés contre 2 degrés précédemment) et également en matière de biodiversité, matérialisés notamment par une actualisation de sa Charte ISR. Une nouvelle allocation d'actifs a par ailleurs été adoptée en décembre 2022, visant à sécuriser le rendement du portefeuille, tout en assurant le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

Gouvernance

La politique de placement définit les objectifs et les orientations en termes d'univers d'investissement et de risques des placements financiers du régime, dans le cadre réglementaire applicable au régime et de son règlement financier. Elle s'applique à l'ensemble des actifs financiers détenus par l'Ircantec : la gestion des réserves à moyen et long terme et la gestion des disponibilités mobilisées pour la trésorerie, à court terme, des opérations de retraite.

Le Conseil d'administration (CA) fixe par délibération les orientations générales de la politique de placement. Ces orientations portent notamment sur les objectifs, l'allocation stratégique des actifs, les éléments de la politique de risque, en particulier la nature des placements autorisés, les règles de dispersion et les critères d'évaluation éventuels des supports. Le Conseil d'administration valide également la sélection des sociétés de gestion assurant la gestion de portefeuille dans le cadre de fonds dédiés.

La Commission de pilotage technique et financier (CPTF) est chargée de la préparation des travaux du CA relatifs à la politique de placement. Pour ce faire, elle instruit les dossiers et les propositions qu'elle soumet au Bureau en vue d'une présentation au CA. Ces travaux sont préparés par la Caisse des Dépôts, chargée des opérations de la gestion financière par délégation du CA.

Dans le cadre de ses missions, la Caisse des Dépôts élabore les propositions en matière de politique de placement, accompagne les administrateurs dans leur réflexion stratégique et assure la mise en œuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales décidées par le CA, notamment le pilotage de la performance et des risques du portefeuille.

Philosophie d'investissement

La première responsabilité de l'Ircantec est de garantir à ses bénéficiaires et ses futurs pensionnés le versement de leur retraite sur le long terme. Ainsi, l'objectif assigné à la politique de placement est de réaliser une performance contribuant à respecter les ratios de solvabilité et de pérennité du régime définis par la réforme de 2008.

Trois grandes orientations structurent la feuille de route des investissements :

1. Dans un contexte de croissance des réserves, **optimiser le couple rendement/risque, en tant qu'investisseur de long terme, dans la limite des risques** acceptés par l'Institution et en cohérence avec sa Charte d'investisseur responsable.

2. **Renforcer la démarche d'investisseur responsable** en consolidant la politique ISR du Régime et son effectivité dans la gestion des réserves.

3. Accroître le positionnement d'**investisseur de référence** dans le champ de la retraite complémentaire en communiquant de manière transparente sur les réalisations du régime et sur sa politique d'investisseur responsable.

S'agissant de la gestion de la trésorerie, la politique de placement doit privilégier la sécurité et la capacité à payer les retraites aux dates d'échéances prévues.

Structure des portefeuilles

Les investissements de l'Ircantec sont constitués principalement de Fonds communs de placement (FCP).

Afin d'en maîtriser la gestion, l'Institution recourt principalement à des fonds dédiés pour les classes d'actifs traditionnels auxquelles sont affectées des montants importants. Par ailleurs, l'Institution recourt également à des fonds ouverts dans les limites prévues par le règlement financier ou des fonds d'actifs non cotés dans le respect de l'allocation d'actifs.

Sélection des sociétés de gestion

L'Ircantec sélectionne les entreprises assurant la gestion de portefeuille pour compte de tiers (ou « sociétés de gestion ») à l'issue de mises en concurrence opérées dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Sur l'ensemble des classes d'actifs financiers constituant l'allocation validée par le CA, la Caisse des Dépôts prépare les consultations, procède à l'analyse des candidatures et des offres des soumissionnaires et présente les propositions de rapports d'analyse à une Commission consultative de sélection (CCS) constituée de membres de la commission technique concernée ou du Bureau.

Les propositions de choix (c'est-à-dire les propositions de désignation du ou des attributaires du marché) sont validées par le CA, conformément aux dispositions de l'article 4-II de l'arrêté du 30 décembre 1970 modifié.

Les instances de gouvernance de l'Institution sont régulièrement informées de l'avancée du processus, en particulier par le biais de la CPTF.

La situation des réserves

Le portefeuille de réserves à fin 2025 s'élève à 18,6 Md€.

Dans le cadre d'une allocation cible dont l'objectif est d'optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le portefeuille de l'Ircantec se répartit en grandes classes d'actifs de taux, d'actions et d'immobilier. En outre, l'Ircantec a fait le choix d'investir dans d'autres supports non cotés, liés aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux en cohérence avec ses engagements extra-financiers.

L'allocation d'actifs stratégique

Dans le cadre de la revue quadri-annuelle de l'allocation stratégique d'actifs prévue par le règlement financier de l'Ircantec, différentes propositions d'allocations d'actifs à long terme pour l'Ircantec ont été étudiées.

Dans la continuité de la précédente allocation, l'**allocation stratégique 2022-2026** vise à :

- sécuriser le rendement et la valeur du portefeuille de réserves à moyen et long terme ;
- diversifier les supports d'investissement ;
- contrôler le risque afin d'assurer le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

Allocation d'actifs retenue et validée par le CA (décembre 2022)

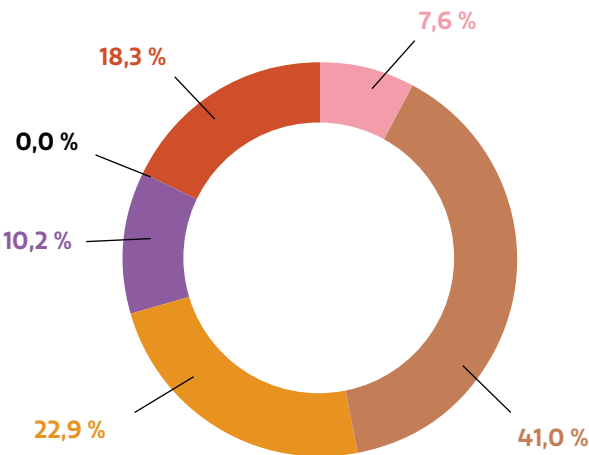
	Obligations souveraines nominales	Obligations souveraines indexées	Obligations d'entreprises (crédit)	Actions Européennes	Actions OCDE	Actifs non cotés	Immobilier
Allocation proposée	10%	19%	22%	20%	18%	4%	7%

Les hypothèses de rendement par classe d'actifs de cette allocation cible tendent vers un rendement annualisé de +3,34 % sur longue période. Sur la période de fin décembre 2022 à fin décembre 2025, le portefeuille des réserves de l'Ircantec a délivré une **performance annualisée de +6,84%**.

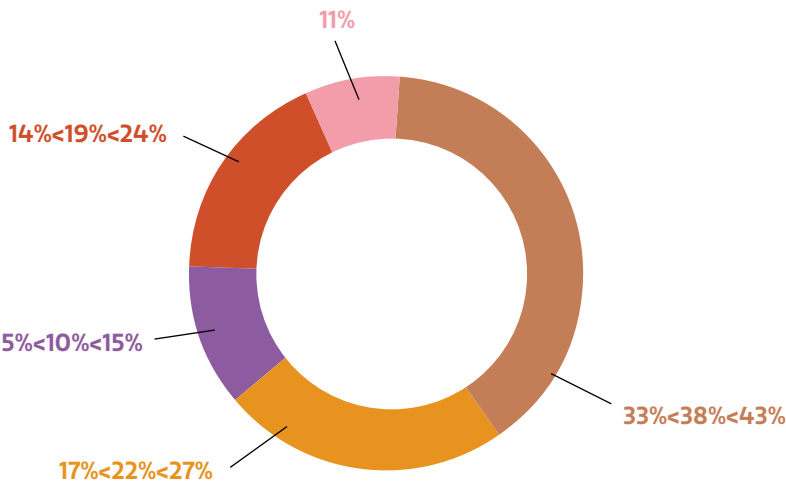
L'allocation stratégique s'est mise progressivement en place en 2023 et 2024 au sein du portefeuille de l'Ircantec.

À fin décembre 2025, la situation est la suivante :

Répartition du portefeuille au 31 décembre 2025



Allocation stratégique 2022-2026



Le portefeuille respecte les bornes de pondération définies par l'allocation stratégique*.

* Notons qu'il n'existe pas de borne tactique pour l'immobilier et les actifs non cotés. En revanche, le poids dans l'allocation stratégique correspond à un objectif d'exposition. L'exposition réelle dépend de la montée en charge des investissements.

● Actions
● Obligations souveraines nominales
● Obligations souveraines indexées
● Obligations d'entreprises (crédit)
● Immobilier et autres actifs non cotés

Répartition du portefeuille de réserves par grandes classes d'actifs
au 31 décembre 2025

Classes d'actifs	Valeur de marché en M€ au 31/12/2025	En % réserves
Actions	7 635	41,0 %
Obligations d'entreprises (crédit)	4 275	22,9 %
Obligations souveraines nominales	1 899	10,2 %
Obligations souveraines indexées	3 411	18,3 %
Immobilier et autres actifs non cotés	1 407	7,6 %

Un portefeuille diversifié,
majoritairement composé de fonds
dédiés

Conformément à son règlement financier, les investissements de l'Ircantec sont principalement constitués de fonds dédiés.

Fin 2025, le portefeuille comporte désormais 24 fonds dédiés cotés et 3 fonds dédiés non coté.

Les fonds dédiés cotés sont investis dans des valeurs mobilières représentant au total 92,1 % des réserves, soit 17,2 Md€ en valeur boursière. Ces fonds se répartissent ainsi :

- 6 FCP investis en actions européennes, gestion fondamentale ;
- 1 FCP investi en gestion passive actions européennes aligné sur un indice Paris Aligned Benchmark ;
- 2 FCP investis en obligations indexées sur l'inflation ;
- 5 FCP investis en taux nominaux (2 Green Bonds, 2 obligations souveraines nominales, 1 Social Bonds) ;
- 4 FCP investis en obligations d'entreprises libellées en euro ;
- 2 FCP investis en actions Monde en gestion systématique ;
- 4 FCP investis en actions monde en gestion fondamentale dont deux sur la thématique Transition écologique et environnementale (TEE).

L'actualité a été dense sur le marché de la gestion d'actifs avec le rapprochement de plusieurs acteurs, dont certains gérants les encours de l'Ircantec :

- BNP a conclu le rachat de AXA IM à travers BNPP AM, aboutissant à une structure juridique unifiée au 31 décembre 2025. L'ensemble aura 1600 Md€ d'encours sous gestion et sera le troisième gestionnaire d'actifs européen ;

Sociétés de gestion ayant une emprise sur les encours
de l'Ircantec au 31 décembre 2025

Sociétés de gestion	Valeur boursière (en M€ au 31/12/2025)	% des réserves
AXA IM + BNPP AM	5 396	29,0 %
Amundi	2 316	12,4 %
Allianz	1 704	9,1 %
DPAM	1 270	6,8 %
Mirova	1 159	6,2 %
Schroders	981	5,3 %
Oddo	923	5,0 %
Ostrum	900	4,8 %
Swiss Life	838	4,5 %
Candriam	819	4,4 %
Lazard	586	3,1 %
Ensemble : Nomura, EdRAM, Access, Groupe CDC, Danske Bk, LFREM, Eurazeo, Idica, Meeschaert, Phitrust, Alter Equity, Demeter, Arkéa, etc.	1 737	9,3 %
Total Ircantec	18 630	100 %

- Amundi a absorbé sa filiale BFT (acteur majeur du Fund hosting) au sein de son autre filiale CPR ;
- Demeter s'est rapproché de Cerea pour former DEMA ;
- Janus Henderson devait être rachetée pour 7,4 Md de dollars par le fonds activiste Trian et la société de capital investissement General Catalyst courant 2026.

Les mouvements opérés sur la période

Périmètre coté

Sur le périmètre coté, le service gestionnaire a finalisé en 2025 la mise en place des fonds dont les appels d'offres ont été conclus dans la deuxième moitié de 2024 :

- **Actions Monde (OCDE)¹**, décomposé en deux lots :
 - l'un portant sur les Actions Monde (OCDE) d'entreprises contribuant à la Transition énergétique et écologique (TEE), avec une gestion fondamentale ;
 - et l'autre portant sur les Actions Monde (OCDE) avec une gestion systématique. Sur ce dernier lot, le service gestionnaire a procédé au transfert du dernier fonds Villiers Actions OCDE ex Europe BNP 2, fonds disposant de Plus ou Moins-Value Latente (PMVL) importante et nécessitant ainsi un transfert progressif.
- **Actions Européennes en gestion fondamentale²** dont le marché a été notifié aux attributaires en février 2025.
- **Actifs non cotés d'infrastructures pour la TEE³** dont le marché a été notifié à l'attributaire en février 2025.

Il y aura donc eu :

- 5 transferts de fonds Actions, dont quatre sur le périmètre Actions Européennes (deux reconductions et deux nouveaux gérants) et un sur le périmètre Actions Monde (vers un nouveau gérant) ;
- la création officielle du fonds Ircantec Infrastructures TEE Eiffel le 15 septembre 2025, suivie du premier investissement.

Le Conseil d'administration a par ailleurs donné mandat au service gestionnaire en septembre 2025 pour le lancement d'appel d'offres pour deux marchés :

- **Actions Europe & Monde Ex-Europe (OCDE)⁴**, décomposé en deux lots de deux attributaires chacun :
 - l'un portant sur les Actions Europe (OCDE) en gestion passive ;
 - et l'autre lot portant sur les Actions Monde ex-Europe (OCDE) en gestion passive, en remplacement des lots 13 de gestion active fondamentale Actions Europe, 14 de gestion passive Actions Europe et 15 de gestion active fondamentale Actions Monde.
- **Obligations d'Entreprise de la zone OCDE⁵** pour cinq attributaires en renouvellement du précédent mandat validé le 30 mars 2022 qui portait sur quatre attributaires.

Le Conseil d'administration a également validé en décembre 2025 l'investissement sur des **ETF Actions Monde⁶** ayant pour indice un MSCI World avec des contraintes ESG et Climat.

Pilotage de l'allocation d'actifs

Le pilotage de l'allocation d'actifs aura été effectif tout au long de l'année, avec **un abondement des réserves y compris sur le non coté totalisant 590 M€** et plusieurs **mouvements d'arbitrage** réalisés entre les fonds cotés. La rotation du portefeuille aura été prudente, dans une année de volatilité accrue marquée par l'indicateur de panique du marché - VIX à un niveau extrême de plus de 50 (contre 15 en environnement normal) atteint le 7 avril 2025, soit son plus haut niveau depuis septembre 2022. Un positionnement neutre sur les Actions a été décidé en début d'année avant des renforcements intervenus à partir du mois d'octobre pour repasser en surpondération. La concentration des encours sur certains fonds Actions Monde a été revue et la taille des encours confiés sur les mandats Actions Monde TEE a été doublée. La surpondération au Crédit a été maintenue, l'exposition aux obligations souveraines indexées renforcée pour se rapprocher de la neutralité, et la surpondération aux obligations souveraines nominales réduite face aux défis budgétaires et politiques des deux côtés de l'Atlantique.

Supports d'investissement (en M€)	Valeur boursière 2025		Rappel 2024	
	Montant	%	Montant	%
FCP Dédiés	17 159	92,1 %	15 777	91,8 %
OPC Ouverts	62	0,3 %	49	0,3 %
Actifs d'impact	3	ns	4	ns
Non coté	449	2,4 %	437	2,5 %
Immobilier/Forêts	955	5,1 %	917	5,3 %
Trésorerie des réserves	2	0,0 %	1	0,0 %
Total Réserves Ircantec	18 630	100 %	17 186	100 %

¹ CA du 27 juin 2024 délibération n°2024-119

² CA du 26 septembre 2024 délibération n°2024-162

³ CA du 17 décembre 2024 délibération n°2024-215

⁴ CA du 25 septembre 2025 délibération n°2025-09-05

⁵ CA du 25 septembre 2025 délibération n°2025-09-06

⁶ CA du 11 décembre 2025 délibération n°2025-12-19

Poche immobilière

La poche immobilière a atteint au total 920,11 M€ au 31 décembre 2025, (4,94% de l'encours du portefeuille et de 6,27 % en prenant en compte les projets en cours).

Le portefeuille immobilier est principalement composé de l'OPPCI Villiers Immobilier, qui comporte 51 actifs au 31 décembre 2025 (31 actifs immobiliers et 20 prises de participation) pour une valeur de 838,4 M€ (la valeur en fonds propres étant de 800 M€). L'engagement de l'OPPCI est de 1 098 M€ et les projets en cours sont de 248 M€.

Les actifs forestiers totalisent 81,71 M€, au sein du Groupement Forestier de Brèves.

Dans le respect de la cible de 7% des réserves dédiées à l'immobilier, définie par l'allocation d'actifs, le Conseil d'administration du 26 juin 2025 a validé une politique immobilière avec une poche d'investissement immobilière qui sera abondée progressivement et de manière adaptée pour respecter, au mieux, les étapes dégressives de 0,05 % / an du poids relatif cible défini à 6,45 % en 2025 pour arriver au terme de l'année 2027 à 6,35 % des réserves (cette poche prenant en compte une hypothèse de croissance de 0,05 % par an de l'allocation sur les forêts pour atteindre 0,65 % en 2027).

Autres investissements thématiques et d'impact

S'agissant des autres investissements thématiques et d'impact, les fonds en portefeuille portent sur le financement des PME/ETI françaises et/ou européennes (qui représentent 48 % des investissements), le financement de la transition écologique et énergétique des territoires (qui représentent 50% des investissements), ainsi que le financement de l'économie sociale et solidaire (qui représentent 2% des investissements).

Le Conseil d'administration a validé quatre nouveaux investissements sur des fonds collectifs de non coté en septembre et décembre 2025 :

- **Artemid Senior Loan IV⁷**, fonds de dette privée dédié au financement des PME françaises et européennes principalement dans les secteurs des services B2B, de la technologie et de la santé ;
- **Eurazeo Private Debt VII⁸**, fonds de dette privée dédié au financement des PME françaises et européennes (zone euro et Royaume-Uni) principalement dans les secteurs des services B2B, de la technologie, des biens de consommation et de la santé avec un focus sur les entreprises de moyenne capitalisation basse ;
- **Eurazeo Secondary Fund V⁹**, fonds de non coté de capital investissement secondaire ;
- **Fonds Objectif Biodiversité¹⁰**, fonds de place de capital investissement sur la thématique de la Biodiversité.

L'Ircantec est ainsi engagée pour un montant total de 883 M€¹¹ à travers des fonds d'actifs non cotés multi-investisseurs, dans le respect d'un ratio d'emprise de 10% par fonds.

Au 31 décembre 2025, ces investissements s'élèvent à 449,24 M€ dans le non coté (hors immobilier), soit 2,4% du portefeuille en valeur de marché.

⁷ CA du 25 septembre 2025 délibération n°2025-09-08

⁸ CA du 25 septembre 2025 délibération n°2025-09-09

⁹ CA du 11 décembre 2025 délibération n°2025-12-17

¹⁰ CA du 11 décembre 2025 délibération n°2025-12-18

¹¹ Ces capitaux sont investis progressivement.

Environnement financier

L'actualité économique de 2025 a été dominée par la guerre commerciale engagée par les États-Unis contre ses principaux partenaires commerciaux. En Europe, l'instabilité géopolitique et des incertitudes politiques dans plusieurs pays dont la France ont impacté la conjoncture économique. Néanmoins, les économies auront su rester résilientes globalement, dans un contexte d'assouplissement des politiques monétaires et d'inflation persistante – bien qu'en régression aux États-Unis. Sur les marchés financiers, la tendance a été haussière sur l'ensemble des classes d'actifs.

En France, l'inflation a atteint 0,8 % (1,1 % pour l'inflation sous-jacente) sur un an à fin 2025, aidée par un recul plus marqué des prix de l'énergie. Le taux de chômage est ressorti à 7,9 %. Le PIB a augmenté de +0,9 % porté par la consommation des ménages et des administrations publiques, malgré une contribution négative du commerce extérieur.

Sur le marché monétaire, la BCE a baissé à quatre reprises ses taux directeurs de 25 pb essentiellement sur le premier semestre, pour un taux de dépôt terminal à 2,00 %. La réserve fédérale américaine (FED) a de son côté réagi à partir de septembre 2025 avec trois baisses de l'objectif des fonds fédéraux sur les 4 derniers mois de l'année, pour un atterrissage dans l'intervalle [3,50 % – 3,75 %]. A contrario, la Banque centrale japonaise (BoJ) a augmenté deux fois ses taux directeurs pour un taux de dépôt terminal à 0,75 %. L'Euribor 3 mois termine l'année à 2,03 %, en-dessous de son niveau de fin 2024 (2,9 %), dans le sillage de la normalisation des taux directeurs.

Les performances obligataires ont été positives pour l'ensemble des stratégies en 2025. Malgré la dispersion entre les taux souverains européens en tension avec un OAT 10 ans à 3,56 % (+36 pb sur l'année) et des taux US en baisse avec un Taux 10 ans américain à 4,17 % (-40 pb), l'indice Bloomberg Global Treasury Majors Total

Return Hedged Euro aura retourné 1,26 %. Le Spread entre l'Allemagne et la France s'est resserré à 70 pb.

Le marché du Crédit a fait preuve d'une résilience impressionnante, porté par des fondamentaux sains et des niveaux de taux absolus historiquement élevés. Les facteurs techniques sont également restés solides avec des flux entrants de 36 Mds€ sur l'Investment Grade et 9,5 Mds€ sur le High Yield, permettant d'absorber sans difficultés plus de 400 Mds€ d'émissions brutes sur l'année. Les obligations en euros Investment Grade (IG) sont en hausse de +3,03 % (indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Index) tandis que le haut rendement de notation BB affiche une performance plus importante de +5,40 % (indice ICE BofA BB Euro High Yield Index).

Sur les marchés actions, les performances sont restées d'un excellent niveau, avec en prime la surperformance des actions européennes par rapport aux actions américaines voire mondiales. Dans un contexte de baisse du dollar, le MSCI Europe affiche une performance de +20,04 % avec une forte dispersion géographique (+56,5 % pour le MSCI Espagne pour +10,3 % pour le MSCI France). Les marchés financiers français ont sous-performé, plombés par l'instabilité politique comme en 2024, alors même que la meilleure performance au sein du MSCI Europe est signée par la Société Générale, dont la performance sur l'année avoisine les 160%. Le CAC 40 affiche une progression de 10,42 % en 2025, à 8149 points.

Le MSCI World a pour sa part, clôturé l'année à +20,6 % en dollar (+6,72 % en euro). Les actions mondiales auront néanmoins connu un frisson avec une plongée de plus de 10% entre fin mars et début avril avec l'entrée en vigueur annoncée des surtaxes douanières américaines. Aux États-Unis, les indices S&P 500 et Nasdaq Composite affichent des performances annuelles respectives de +16,4 % et + 20,4 % (en dollar), soutenues principalement par les 7 magnifiques, qui représentaient 22,59 % de l'indice MSCI World au 31/12/2025.

La performance des réserves de long terme

La performance du portefeuille des réserves ressort à +4,91% en 2025.

Fonds dédiés cotés

Sur le périmètre des fonds dédiés cotés (92,1% des réserves à fin décembre), **la performance ressort à +5,16 %**. Elle se décompose de la façon suivante :

- **+3,49 % sur la partie actions, dont +1,24 % sur la partie actions Monde** : les principaux contributeurs ont été le fonds systématique de Schroders (à hauteur de 36 bps) qui a bénéficié des performances des valeurs liées à l'IA comme Nvidia et Broadcom et les 2 fonds TEE (le fonds CPR à hauteur de 15 bps qui a été porté par les valeurs financières Banco Santander et Intesa en Europe) et le fonds TEE de Nomura (à hauteur de + 24 bps – soutenu par le secteur des semi-conducteurs au travers de Broadcom et ASML).

Les actions européennes ont contribué à hauteur de 2,26 % principalement au travers du fonds AGI (à hauteur de 85 bps) grâce au secteur bancaire (Banco Santander, Société Générale et Barclays), du fonds AXA (à hauteur de 41 bps) également soutenu par les bancaires (BBVA, Intesa San Paolo et Société Générale) et enfin le fonds Lazard (à hauteur de 20 bps) grâce aux valeurs bancaires (KBC, Banco Santander et Société Générale).

- **Sur la partie obligataire, la contribution en absolu ressort à +1,67 %**, principalement grâce à la poche crédit (à hauteur de 94 bps) au travers du fonds AGI (+21 bps), du fonds Ostrum (+19 bps) et du fonds AXA (+17 bps). Le second contributeur positif à cette performance obligataire a été la poche obligations indexées inflation au travers du fonds AXA (à hauteur de 44 bps) et le fonds DPAM (à hauteur de 21 bps). La contribution de la poche obligation souveraine a été minime à hauteur de 8 bps, provenant à hauteur de 4 bps pour les fonds BNP et AXA chacun.

Investissements en immobilier

Concernant les investissements en immobilier et principalement l'OPPCI géré par Swiss Life Asset Management, **la performance s'élève à 2,21 %** (contre 0,12 % en 2024). La classe d'actifs « bureaux » se stabilise avec une hausse de 0,11 %, hors Arcuriales (du fait de travaux envisagés), après 2 années de baisse -2,96 % et -13,90 % en 2023. Le segment reste toutefois atone avec un marché concentré à Paris.

Les autres classes d'actifs hors acquisitions se réapprécient légèrement (résidence étudiante +1,76 %, résidentiel +1,14 % et Vesta +1,11 %) hormis les vacances sociales - 1 %. Quant aux établissements de santé, ils progressent de 0,48 %, même si la tendance n'est pas significative en raison du montage de l'investissement réalisé sur l'Ehpad Féron Vrau (bail à construction qui entraîne à chaque période une baisse mécanique de valeur).

L'année 2025 marque une période de consolidation pour le marché immobilier, tant en France qu'en Europe. Malgré une stabilisation des prix après deux années de baisse et une augmentation des volumes d'investissements, plusieurs facteurs ont freiné cette reprise. Ces facteurs sont une baisse de la solvabilité des ménages de 15 % du pouvoir d'achat immobilier, due à la hausse des taux d'intérêt, une augmentation des droits de mutation de 0,5 % et une inflation sur les matières premières variant de 20 à 35 %.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la variation de valeur entre 2024 et 2025 s'établit à 1,444 Md€, qui se répartissent entre 590 millions d'euros d'abondement aux réserves et une création de valeur, liée à la performance du portefeuille, de 854 millions d'euros.

Performance des réserves sur l'année 2025

	31/12/2025	31/12/2024
Réserves totales (en M€)	18 630	17 186
Variation (année n-1)	1 444	1 717
Abondements aux réserves	590	536
Création de valeur liée à la performance	854	1 181

Bilan des frais de gestion 2025

Sur l'ensemble de l'année 2025, sur le périmètre des fonds dédiés, les frais des sociétés de gestion¹² du portefeuille de l'Ircantec se sont élevés à 0,086 % des encours moyens. Ce chiffre se compare à une charge de frais de gestion de 0,081% en 2024 et de 0,079 % en 2023. En incluant les frais de surperformance, l'Ircantec aura payé 0,089 % de frais de gestion moyens (contre 0,085 % en 2024 et 0,088 % en 2023).

Focus portefeuille au 31 décembre 2025

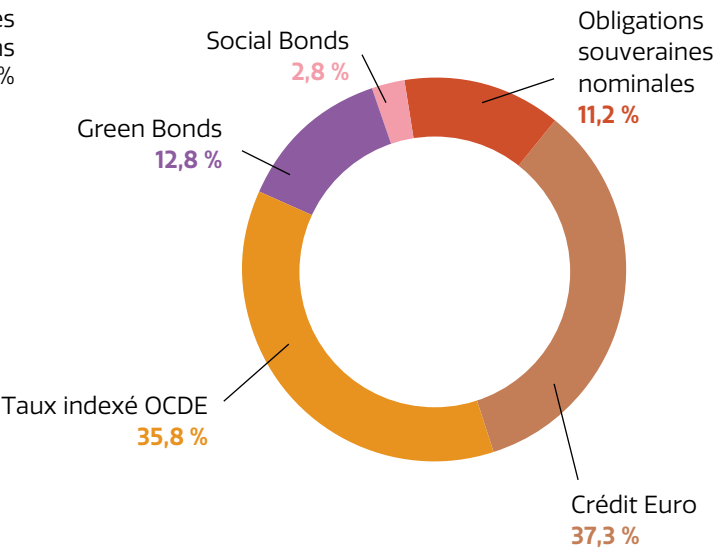
Le portefeuille obligataire est diversifié en termes de catégories d'émetteurs.

Le portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire privilégie la qualité de la signature des émetteurs.

Le portefeuille obligataire est investi sur des titres de très bonne qualité, 61,25 % étant positionnés sur des notations comprises entre AAA et A-. Un ratio stable sur 12 mois (62,2 % à fin 2024).

Titres obligataires FCP dédiés Ircantec
Répartition par catégorie d'émetteur



Décomposition par rating
du portefeuille obligataire

Notation S&P note crédit LT	% total obligations Ircantec
AAA	11,80 %
AA+	9,48 %
AA	0,74 %
AA-	5,73 %
A+	14,86 %
A	9,45 %
A-	9,18 %
BBB+	22,22 %
BBB	10,68 %
BBB-	4,37 %
< BBB- et > BB-	1,35 %
Non Noté	0,12 %

Décomposition par rating
du portefeuille crédit d'entreprises

Notation S&P note crédit LT	Obligations Corporate 2025	Obligations Corporate 2024
AAA	6,75 %	6,49 %
AA+	1,10 %	1,21 %
AA	1,29 %	0,70 %
AA-	3,11 %	5,65 %
A+	7,09 %	5,45 %
A	7,26 %	6,50 %
A-	17,22 %	16,26 %
BBB+	24,94 %	22,85 %
BBB	20,18 %	20,61 %
BBB-	8,27 %	11,73 %
< BBB- et > BB-	2,56 %	2,34 %
Non Noté	0,23 %	0,21 %

¹² Ces frais sont décomptés des réserves (systématiquement présentées « nettes des frais des gérants ») et font l'objet d'une présentation détaillée une fois par an à la Commission de pilotage technique et financier.

Décomposition par rating du portefeuille crédit souverain et inflation

Notation S&P note crédit LT	Obligations Souveraines et Inflation 2025	Obligations Souveraines et Inflation 2024
AAA	17,46 %	20,49 %
AA+	18,87 %	17,63 %
AA	0,13 %	0,20 %
AA-	8,67 %	30,02 %
A+	23,58 %	1,21 %
A	11,91 %	0,98 %
A-	0,17 %	13,91 %
BBB+	19,17 %	-
BBB	0,03 %	20,61 %
BBB-	-	-

Plusieurs changements de pondération sont à noter entre 2024 et 2025 sur les obligations souveraines et indexées :

- Diminution de AA- et augmentation de A+ : dégradation de la note de la France de AA- à A+ à la fin du troisième trimestre 2025.
- Augmentation de A+ et diminution de A- : amélioration de la note de l'Espagne de A- à A+ à la fin du troisième trimestre 2025.
- Augmentation de A et diminution de A- : amélioration de la note du Portugal de A- à A à la fin du troisième trimestre 2025.
- Augmentation de BBB+ et diminution de BBB : amélioration de la note de l'Italie de BBB à BBB+ à la fin du troisième trimestre 2025.

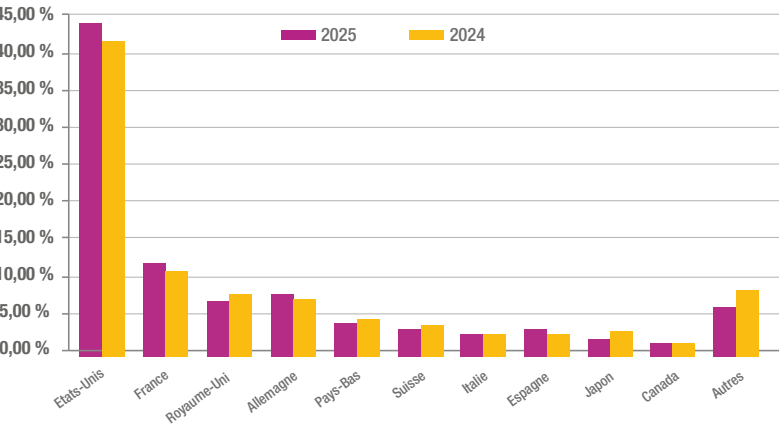
Par ailleurs, les fonds les plus marqués par ces variations au sein de la poche obligataire sont les fonds d'obligations souveraines nominales.

Portefeuille actions

L'exposition actions de l'Ircantec est diversifiée en termes de géographie et d'exposition sectorielle. La performance de la poche actions est de +8,36 % sur l'année 2025 sur une base de 100 % investi et 3,49 % sur la contribution de la performance de 5,16 % de son portefeuille.

En termes de répartition par capitalisation boursière, le portefeuille est plus présent sur le segment des petites et moyennes capitalisations boursières (entre 1 et 15 Md€, avec un poids de 7,61 % contre 3,57 % pour l'indice). 36,43 % des titres présents en portefeuille affichent une capitalisation supérieure à 150 Md€ (source : Factset au 31/12/25).

Exposition géographique du portefeuille actions¹³ au 31 décembre 2025



¹³ Source : Reporting RFP

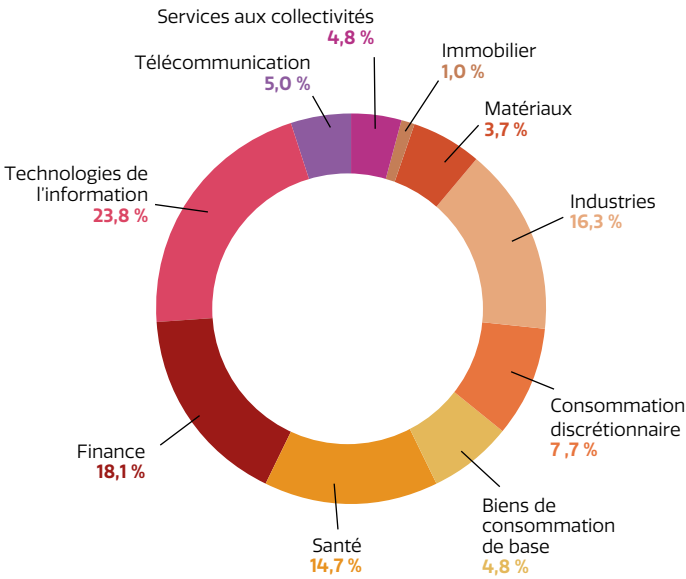
La part des États-Unis a légèrement augmenté au cours de l'année, passant de 42,8 % fin 2024 à 44,82 % fin 2025. Cette évolution est la conséquence d'une diminution de l'exposition actions sur le Japon, le Royaume-Uni et le Canada. Les États-Unis représentent une part importante des indices Monde, leurs poids étant respectivement d'environ 86 % dans l'indice MSCI World Ex Europe, et 71 % dans l'indice MSCI World.

Ce phénomène de progression de la pondération des États-Unis dans les indices mondiaux s'explique, outre la surperformance de l'économie US, en partie par la performance boursière des « sept magnifiques », nom attribué dans les

milieux financiers aux grandes capitalisations boursières américaines. Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft, Nvidia et Tesla. Leur poids combiné représente ainsi plus de 30 % du S&P 500, alors que plusieurs d'entre elles (Nvidia, Microsoft et Apple), ont été les premières de l'histoire à dépasser les 4000 milliards de dollars de capitalisation boursière.

Mesurée par l'indice Bloomberg UBXXMAG7, qui reflète la performance de ces sept valeurs, la performance des « sept magnifiques » atteint +8,42 % en 2025, surperformant la progression de +3,93 % du S&P 500 Index (données en euro).

Exposition sectorielle actions
au 31 décembre 2025



Les principaux poids absolus au sein de la poche actions délivrent dans l'ensemble de fortes performances, souvent supérieures à l'indice MSCI World Index qui progresse de +6,77 % en euro. C'est en particulier le cas pour les valeurs des secteurs d'innovation tels que l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs (Nvidia, ASML), la santé (Astrazeneca, Eli Lilly) et les services aux collectivités (Iberdrola). Allianz (+36,10 %) a bénéficié de résultats solides et d'une tendance haussière du secteur bancaire/assurances.

Top 10 exposition actions
au 31 décembre 2025

Titres actions	% actif net des FCP actions	Performance 2025 en euros
NVIDIA Corporation	3,99 %	22,47 %
Microsoft Corporation	3,50 %	1,69 %
ASML Holding NV	2,28 %	36,87 %
Astrazeneca PLC	2,09 %	27,44 %
Apple INC	2,01 %	-3,98 %
Schneider Electric SE	1,70 %	-1,04 %
SAP SE	1,56 %	-11,24 %
Iberdrola SA	1,28 %	44,89 %
Eli Lilly & Co	1,26 %	23,37 %
Mastercard Inc	1,24 %	36,10 %

À l'inverse, Microsoft et Apple ont sous-performé le secteur technologique malgré de bons résultats financiers. Apple a été freinée par une réception tiède de ses annonces sur l'IA, tandis que des préoccupations liées aux investissements massifs de Microsoft dans l'IA ont plombé la performance du titre. Le leader des logiciels SAP affiche la pire performance du top 10 des expositions actions (-11,24 %), plombée notamment par les craintes sur les risques que l'intelligence artificielle pourrait faire peser sur ce segment du secteur technologique.

Une gestion dynamique de trésorerie opérationnelle

Au 31 décembre 2025, l'encours total de la trésorerie opérationnelle s'établissait à 544 M€, décomposé en 483,7 M€ sur des OPCVM monétaires, 55,1 M€ sur des comptes rémunérés (comptes sur livret et comptes courants) domiciliés auprès d'Arkéa, ainsi que d'un solde agrégé des disponibilités sur compte courant de 5,2 M€. La performance du portefeuille de trésorerie au 31 décembre s'élève à 2,38 % (contre 2,22 % pour l'indice €STR capitalisé).

Les OPCVM monétaires utilisés sont sélectionnés via une procédure d'appel d'offres organisée par la Caisse des Dépôts pour la gestion mutualisée de la trésorerie de différents régimes qui lui sont confiés.

Les OPCVM sélectionnés mettent tous en œuvre une politique de filtrage de l'univers d'investissement ainsi que d'analyse des émetteurs éligibles sur la base de critères ISR.

Dans le sillage de l'appel d'offres lancé courant 2024 afin de renouveler le vivier des OPCVM court terme autorisés, onze supports ont été sélectionnés fin 2024, les premiers investissements sur les nouveaux véhicules intervenant en début d'année 2025.

Du fait de l'excédent technique dont bénéficie l'Ircantec, cette trésorerie opérationnelle fait régulièrement l'objet de transferts vers le portefeuille de réserves afin d'optimiser la génération de produits financiers. En 2025, ce sont ainsi 569,5 M€ qui ont été transférés de la trésorerie opérationnelle au portefeuille de réserves.

La gestion des risques financiers

Contexte

Dans le cadre de la supervision du portefeuille de l'Ircantec, le service gestionnaire effectue un suivi de l'ensemble des indicateurs de risque financiers liés aux fonds dédiés cotés. Le service gestionnaire produit un rapport mensuel contenant les indicateurs ex-post, dont il rend compte au Conseil d'administration dans le cadre du reporting mensuel de la gestion financière. Depuis 2023, des indicateurs de risques ex-ante sont produits de manière trimestrielle afin de suivre leur évolution en fonction des fluctuations conjoncturelles du marché, et font l'objet d'une présentation annuelle à la commission de pilotage technique et financier.

Ces indicateurs ont été renforcés par l'intégration d'un dispositif de suivi des risques extrêmes comme les drawdowns et le VIX¹⁴. Ces outils ne se limitent pas à une simple mesure de volatilité, ils décryptent les mécanismes de transmission entre les chocs de marché et la performance du portefeuille, et deviennent en période de crise, un outil essentiel pour limiter l'exposition aux risques.

Indicateurs de risques financiers

Les principaux indicateurs de risques financiers reposent sur des indicateurs **ex-post de risque de marché** – désignant une analyse rétrospective basée sur des données historiques – **et ex-ante** – désignant une analyse prospective qui permet cartographier les risques anticipés.

Indicateurs ex-post de risque de marché

- **La volatilité ex-post du portefeuille** à fin décembre 2025 est légèrement en deçà de son indice de référence à 6,21 % vs 6,46 % (5,43 % vs 5,02 % en 2024). Le niveau de volatilité a augmenté sur l'année 2025 par rapport à 2024. En 2025, la conjoncture économique internationale a été profondément perturbée par les tensions géopolitiques, avec un pic de volatilité en avril suite aux mesures protectionnistes de l'administration Trump, qui ont déclenché un mouvement de risk off mondial. Ces annonces, combinées aux conflits persistants au Moyen-Orient, ont provoqué une correction brutale des marchés actions et une fuite vers les obligations. Le VIX a atteint des niveaux proches des records historiques, illustrant une nervosité extrême des investisseurs. La seconde moitié de l'année a vu une stabilisation progressive, avec une remontée

des actions atteignant des niveaux records, bien que l'or ait continué de fortement s'apprécier comme valeur refuge, illustrant une méfiance persistante des investisseurs face aux risques géopolitiques et commerciaux. Les banques centrales, notamment la BCE et la Fed, ont adopté une politique monétaire accommodante en abaissant leurs taux directeurs reflétant les anticipations d'une croissance modérée et d'une inflation maîtrisée, qui a contribué à accentuer la pentification des courbes de taux déjà observée en 2024.

- **La Tracking error¹⁵ ex-post du portefeuille** (mesure de l'amplitude des écarts, à la hausse comme à la baisse, de la performance d'un placement par rapport à son benchmark) s'établit à 0,81 % au 31/12/2025 (vs 1,13 % en 2024).

¹⁴ Le VIX, ou Volatility Index, est un indice qui mesure le niveau de volatilité attendu sur le marché américain, calculé à partir des options sur le S&P 500.

¹⁵ La Tracking Error est une mesure de risque relatif. Elle mesure l'amplitude des écarts, à la hausse comme à la baisse, de la performance d'un portefeuille par rapport à son indice de comparaison. Dans le cas de l'Ircantec, l'indice de comparaison est l'indice de l'allocation stratégique. Plus la Tracking Error est proche de 0, plus la performance du portefeuille est proche de celle de son indice. Plus elle est élevée, plus elle en sera éloignée (positivement comme négativement).

Indicateurs de risque des FCP cotés détenus au titre des réserves
au 31 décembre 2025

Lot	FCP	Benchmark des FCP	Volatilité		Ratio de Sharpe		Ratio d'information	Tracking Error ex post	Bêta
			FCP	Benchmark	FCP	Benchmark	FCP	FCP	FCP
13 Actions Europe 2	Ircantec Actions Europe Candriam 2	MSCI Europe custom	12.83 %	13.81 %	0.50	1,19	-2.22	4,51 %	0.88
	Ircantec Actions Europe Axa IM		13.65 %		1,15		-0.24	3.06 %	0.96
23 Actions Europe 3	Ircantec Actions Europe AGI	Actions Europe IRC	-	-	-	-	-	-	-
	Ircantec Actions Europe Mirova		-	-	-		-	-	
	Ircantec Actions Europe EdRAM		-	-	-		-	-	
	Ircantec Actions Europe Lazard		-	-	-		-	-	
14 Actions Europe Gestion passive	Ircantec PAB Amundi	PAB Europe	13.13 %	13.11 %	0.25	0.24	0.77	0.09 %	1
15 Actions Monde	Ircantec Actions Monde Mirova	MSCI World custom	15.09 %	16.56 %	-0.04	0.26	-0.83	5.85 %	0.85
	Ircantec Actions Monde BFT/Janus		15.56 %		0.11		-0.60	4.33 %	0.91
21 Actions Monde TEE	Ircantec Actions Monde TEE CPR AM	MSCI World custom	15.57 %	16.56 %	0.13	0.26	-0.58	3.95 %	0.91
	Ircantec Actions Monde TEE Nomura		14.21 %	16.56 %	0.13	0.26	-0.49	4.93 %	0.82
22 Actions Monde Syst.	Ircantec Actions Monde Syst. Schroders	MSCI World custom	16.80 %	16.56 %	0.31	0.26	0.81	1.16 %	1.01
	Ircantec Actions Monde Syst. Oddo/Nordea		-	-	-	-	-	-	-
16 Crédit Euro 2	Ircantec Crédit Euro Axa IM	Barclays Euro Aggregate Corporates	2.62 %	2.32 %	0.27	0.33	-0.14	0.41 %	1.12
	Ircantec Crédit Euro Candriam		2.52 %		0.40		0.59	0.40 %	1.07
	Ircantec Crédit Euro AGI		2.59 %		0.41		0.54	0.54 %	1.09
	Ircantec Crédit Euro Ostrum		2.48 %		0.46		1.41	0.26 %	1.06
17 Taux Indexés OCDE 2	Ircantec Indexé AXA IM	Indexé IRC	2.40 %	2.11 %	0.48	0.42	0.53	0.48 %	1.12
	Ircantec Indexé DPAM		2.45 %		0.38		0.08	0.38 %	1.16
18 Green Bonds	Ircantec Green Bonds Amundi AM	Barclays MSCI Global Green Bonds	3.28 %	3.09 %	0.14	-0.05	1.09	0.57 %	1.05
	Ircantec Green Bonds BNPP AM		3.34 %	2.38 %	0.03		0.50	0.53 %	1.07
19 Social Bonds	Ircantec Social Bonds BNPP AM	Global Aggregate Social Bond Index Hed EUR	2.67 %	2.38 %	-0.05	-0.02	-0.17	0.54 %	1.1
20 Obligations souveraines nominales	Ircantec Souverains AXA IM	Souveraines nominatives IRC	3.56 %	3.37 %	-0.31	-0.35	0.17	0.50 %	1.05
	Ircantec Souverains BNPP AM		3.54 %	3.37 %	-0.33	-0.35	0.02	0.65 %	1.04
TOTAL FCP IRCANTEC		FCP IRC	6,21 %	6,46 %	0,45	0,68	-1,93	0,81 %	0,95

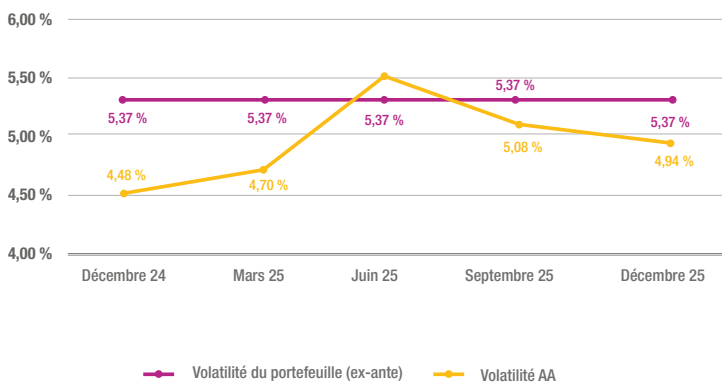
Indicateurs de risque financier ex-ante

Des indicateurs de risque financier ex-ante sont produits trimestriellement et présentés annuellement à la CPTF. Leur objectif est de compléter la vision du risque ex-post afin d'améliorer l'anticipation des risques liés au portefeuille, prenant notamment en compte les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle allocation d'actif et les échanges d'expertise avec la Direction des risques groupe (DRG) de la Caisse des Dépôts. Le développement de ces indicateurs a été renforcé en 2025.

- La volatilité ex-ante à 1 an du portefeuille global de l'Ircantec s'élève à 4,94 % à fin décembre 2025 (vs 4,48 % à fin 2024). La volatilité anticipée de l'indice (à 4,68 %) est légèrement inférieure à celle du portefeuille. Cela s'explique par une exposition aux actions (titres les plus volatils) légèrement surpondérée par rapport à l'indice entre le début et la fin de période (44,13 % contre 42,70 % pour l'indice de l'allocation stratégique).

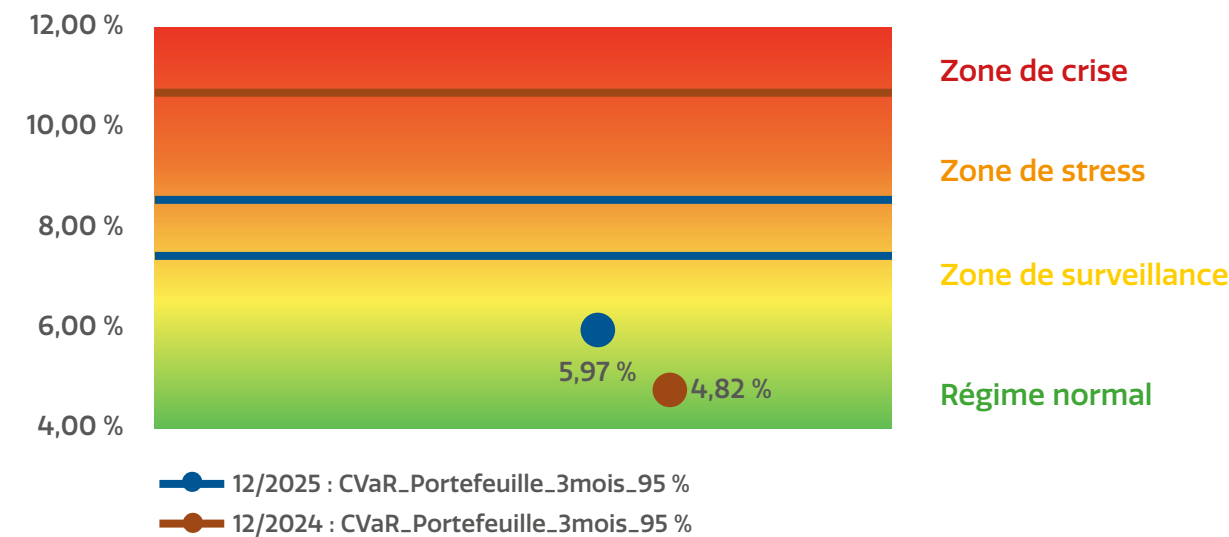
L'évolution trimestrielle de ces indicateurs en 2025 montre une variation marquée, avec un pic observé au deuxième trimestre suivi d'une atténuation progressive. En comparaison, seule la volatilité ex-ante à 1 an du deuxième trimestre de 2025 dépasse la volatilité de l'allocation d'actifs de 2022.

Évolution de la volatilité



- **La Value at Risk (VaR)¹⁶ ex-ante 3 mois, 95 % du portefeuille** Ircantec ressort à 3,93 % (vs 3,44 % à fin 2024) et la **CVaR¹⁷ ex-ante 3 mois, 95 %** est de 5,97 % (vs 4,82 % à fin 2024). Ainsi, la perte maximale du portefeuille ne devrait pas dépasser 3,93 % dans 95 % des cas. Et dans les 5 % de cas les moins favorables, la moyenne des pertes du portefeuille est anticipée à 5,97 % sur 3 mois.
- La volatilité et la CVaR du portefeuille est réduite au global du fait de la surpondération du portefeuille en obligations et à la diversification de classes d'actifs, bénéficiant d'une corrélation modérée entre actions et obligations, qui optimise l'effet de diversification. Le gain de diversification qui désigne la réduction globale du portefeuille ressort à **15,62 %** (vs 19,9 % à fin 2024).
- La poche actions, plus volatile par nature, est la classe d'actifs qui contribue le plus aux différents indicateurs de risque, représentant environ 90 % de ceux-ci. En ce qui concerne l'allocation du portefeuille, l'exposition à cette poche a augmenté, passant de 42,47 % en 2024 à 44,13 % en 2025, tout comme sa volatilité absolue, passant 8,87 % en 2024 à 10,64 % en 2025. Cette conjoncture récente, marquée par une volatilité accentuée et soutenue par une allocation moins prudente, explique globalement la hausse des indicateurs. Cette hausse est confirmée par le positionnement de la CVaR du portefeuille au 31 décembre 2025, mais reste néanmoins en régime normal dans la carte de température.

Carte de température en risque



La carte de température en risque permet de situer le niveau actuel des risques par rapport à des scénarios historiques et dans certains cas déclenche une surveillance plus accrue des risques.

- Depuis 2025, le calcul du drawdown trimestriel a été introduit pour mesurer la pire performance observée sur une période de 3 mois. Le pic de ce drawdown a été observé au cours du deuxième trimestre.

Indicateurs trimestriels drawdown

Drawdown période	Décembre 2024	Mars 2025	Juin 2025	Septembre 2025	Décembre 2025
Max Drawdown (%) 3 mois	-2,25 %	-3,75 %	-7,59 %	-1,22 %	-1,81 %
Début période (date)	05/08/2024	12/12/2024	08/01/2025	03/06/2025	25/08/2025
Fin période (date)	31/10/2024	11/03/2025	07/04/2025	02/09/2025	20/11/2025

¹⁶ La Value at Risk est une mesure la perte maximum anticipée d'un portefeuille sur un horizon de temps donné avec une probabilité prédéterminée.
¹⁷ La Conditional Value at Risk est la moyenne des pertes pour toutes les pertes supérieures à la Value at Risk

- **Enfin, la Tracking Error ex-ante 1 an du portefeuille** Ircantec est de 0,69 %. Cette mesure de l'amplitude des écarts, à la hausse comme à la baisse, de la performance d'un placement ou d'un portefeuille par rapport à son indice (allocation stratégique dans le cas de l'Ircantec) est d'autant plus élevée que les déviations par rapport à l'indice le sont. Ainsi, l'écart de poids des poches et portefeuilles par rapport à l'allocation stratégique contribue à augmenter la Tracking Error du portefeuille Ircantec. Cet indicateur est en baisse par rapport à la fin de l'année 2024 (0,92 %), indiquant que le portefeuille s'aligne davantage avec les mouvements de marché de l'indice de l'allocation stratégique.

L'écart de performance (Tracking Error) du portefeuille peut s'expliquer par des choix d'allocation, comme les expositions géographiques et les fonds thématiques surpondérés sur certaines industries. L'écart de poids des poches/portefeuilles par rapport à l'allocation stratégique peut également générer de la Tracking Error (Actions : 44,13 % vs 42,70 % / Obligation : 55,87 % vs 57,30 %).

Le risque pays fait également l'objet d'un suivi spécifique et trimestriel. Le portefeuille de l'Ircantec est principalement exposé à la France et aux États-Unis (45,64 %) et dans une moindre mesure à l'Italie (8,68 %). Pour rappel, l'univers d'investissement est limité aux pays de l'OCDE ; aucun investissement n'était réalisé dans les pays émergents à fin 2025.

Le risque de concentration est également suivi à fréquence trimestrielle à l'échelle du portefeuille côté. Du côté des titres corporate, Nvidia Corporation (1,76 %) et Microsoft Corporation (1,56 %) sont les deux plus grandes positions à fin décembre 2025. Concernant les souverains, les plus fortes positions sont les obligations gouvernementales françaises (5,65 %) et celles du gouvernement italien (5,27 %).

Le risque de crédit est également analysé à fréquence trimestrielle à l'échelle de la poche obligataire.

Comme évoqué dans les parties précédentes, suite à de nombreuses évolutions des rating de pays souverains, l'exposition de la poche à ces notes a été modifiée. La poche obligataire Souverain + Inflation est intégralement positionnés sur les titres de très bonne qualité (Investment Grade soit une notation $\geq$ BBB-). En revanche, la note médiane de cette poche a diminué, passant de AA- à fin 2024, A+ à fin 2025. L'exposition à la note la plus basse, soit BBB, devient quasiment nulle (15,56 % à fin 2024 à 0,03 % à fin 2025). Pour la poche crédit, les variations sont légères entre fin 2024 et fin 2025, elle est positionnée sur les titres de très bonne qualité (plus de 97 % Investment Grade soit une notation $\geq$ BBB-) avec une note médiane inchangée : BBB+.

S'agissant du risque de change lié à la diversification géographique, le portefeuille est exposé à l'Euro à hauteur de 71,38 % après couverture contre 69,30 % pour l'indice. La deuxième devise d'exposition est le Dollar US, auquel le portefeuille est exposé à 20,28 % contre 17,74 % pour l'indice, soit une surpondération d'environ 2,5 %. Étant donné que le portefeuille et l'indice sont entièrement couverts sur la poche obligataire, cet écart provient exclusivement d'une surpondération du portefeuille sur les actions américaines. À noter que l'exposition devises provient principalement des fonds actions, dont le risque de change n'est pas couvert, tandis que les fonds obligataires sont, quant à eux, quasiment entièrement couverts (à 99,70 % à fin décembre 2025).

Stress tests du portefeuille

Les stress tests permettent d'anticiper des scénarios très défavorables du marché ou de reproduire des crises historiques afin de mesurer l'impact de ces chocs sur les réserves.

Les stress tests événements

Drawdown période	IRCANTEC	INDICE
Chocs factoriels FTSE World Baisse de 30 % % Rentabilité (poids de l'évènement)	-11,83 %	-11,65 %
Evènements extrêmes Crise du crédit % Rentabilité (poids de l'évènement)	-14,08 %	-13,34 %

Choc action : la baisse de 30% du FTSE World aurait pour conséquence une perte de -11,83 % pour le portefeuille et de -11,65 % pour l'indice. Les plus gros contributeurs, sont des titres des secteurs de la technologie et de l'industrie (NVIDIA, Microsoft, et Apple), titres qu'on retrouve fréquemment chaque trimestre. L'écart de baisse par rapport au benchmark provient d'une légère sur exposition sur ces secteurs.

- **Impact sur les secteurs :** la technologie est le secteur qui soufflerait le plus du choc avec un poids d'environ 30 %, suivi des financières (~18 %) et des industries (~17 %).

Evènements extrêmes : un choc similaire à la crise du crédit de 2008 (Subprimes) ferait perdre au portefeuille Ircantec -14,08 % de sa valeur contre -13,34 % pour l'indice. Les plus gros contributeurs, comme chaque trimestre, sont NVIDIA, ASML Holding, Microsoft mais également la couverture au change qui participe fortement à cette baisse (~9 %).

- **Impact sur les secteurs :** La technologie est le secteur qui soufflerait le plus de la crise avec un poids d'environ 38%, suivi des industries (~21 %) et des financières (~13 %).

Les stress test de taux nominaux

	Capitalisation du portefeuille	Hausse 200 bps	Baisse 200 bps	Duration effective	Convexité
Total	6 380 942 112,38	-9,61 %	11,37 %	5,18	0,48
Maturité ≤ 2.0	805 782 312,06	-2,36 %	2,24 %	1,11	0,04
Maturité > 2.0	5 575 159 800,32	-10,66 %	12,69 %	5,77	0,54

Les stress-tests obligatoires permettent de simuler des scénarios de chocs de taux (à la hausse comme à la baisse) sur les segments court et long terme. Ces scénarios fournissent une vision prospective des réactions du portefeuille face à une déformation de la courbe des taux, offrant aux gestionnaires une marge de manœuvre pour optimiser la composition du portefeuille en anticipation des chocs. Dans le cadre présent, nous retenons l'hypothèse d'un mouvement parallèle des taux, c'est-à-dire une modification uniforme appliquée à l'ensemble des maturités (court et long terme). Les chocs simulés correspondent à une hausse de 200 points de base ainsi qu'à une baisse de 200 points de base.

La hausse de +200bps de la courbe des taux nominaux ferait perdre au portefeuille Ircantec -9,61 % de sa valeur (-10,66 % pour les maturités supérieures à 2 ans) contre +11,37 % pour une baisse de 200bps (+12,69 % pour les maturités supérieures à 2 ans).

L'impact plus marqué sur les maturités supérieures à 2 ans s'explique par une allocation plus conséquente dans ce segment (87,37 % contre 12,63 % pour les maturités inférieures à 2 ans) et une sensibilité accrue aux variations de taux d'intérêt. L'asymétrie du choc de la baisse et de la hausse de +200 bps s'explique par une convexité (ou courbure) positive des obligations au sein du portefeuille (0,48). Cela signifie que la relation entre le prix d'une obligation et les taux d'intérêt n'est pas linéaire.

Les résultats de ces stress tests de taux nominaux sont globalement en baisse avec ceux réalisés à fin décembre 2024. Ces légères évolutions peuvent être expliquées par la diminution de 10bps de la duration (5,18 contre 5,28 pour fin 2024).

La performance extra-financière

En intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le choix de ses placements, l'Ircantec cherche à appréhender de manière exhaustive les risques et les opportunités liés à ses investissements. Cette approche vise à sécuriser la valeur de ses réserves sur le long terme, tout en mettant celles-ci au service d'une économie qui préserve le capital naturel et humain des générations actuelles et futures.

L'Ircantec adopte donc une démarche holistique, associant des mécanismes d'exclusions, une sélection d'émetteurs orientés vers un modèle intégrant les externalités liées à la croissance, une intégration systématique des critères ESG, ainsi que des investissements thématiques générant un impact positif.

S'agissant de la performance globale extra-financière, l'Institution évalue chaque année les progrès de sa démarche ISR dont elle rend compte de manière détaillée dans le cadre de son rapport de durabilité, conformément aux obligations de l'article 29 de la loi énergie climat.

Notation extra-financière

Depuis 2022, l'Ircantec fait appel au prestataire Sustainalytics pour évaluer la notation extra-financière de son portefeuille. Chaque année, Sustainalytics analyse le portefeuille consolidé de l'Ircantec, couvrant ses actifs cotés (portefeuille actions et obligations, entreprises et émetteurs souverains). Les émetteurs sont notés afin d'établir un score de risque ESG pour le portefeuille, sur une échelle de 0 à 100 (0 correspondant au risque le plus faible).

En 2025, à l'issue de cette évaluation, le portefeuille consolidé de l'Ircantec affiche une amélioration de sa performance par rapport à 2024, avec un score de risque ESG faible de 14,8/100 (contre 15,4 en 2024). Cette performance, en progression en 2025, est supérieure à celle de son indice de référence, dont la notation plus risquée s'élève à 16,1.

Mesures d'impact climatique

L'Ircantec publie, depuis 2016, une mesure de son empreinte carbone ainsi que les actions mises en œuvre pour favoriser une économie plus sobre en carbone. L'analyse des portefeuilles à fin 2025, réalisée par le prestataire Trucost, révèle une intensité carbone moyenne à 1 180 tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires (périmètre scopes 1,2 et 3), soit un niveau inférieur à celui de son indice de référence, qui s'élève à 1 578 tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires. Trois autres indicateurs carbonés sont également publiés dans le rapport de durabilité : les émissions totales, la moyenne pondérée de l'intensité carbone et les émissions financées, qui normalisent le volume

global d'émissions par million d'euros investi.

Par ailleurs, l'Ircantec a consolidé ses engagements pour aligner ses réserves sur une trajectoire de réduction des émissions compatibles avec un scénario 1,5°C. Ce cadre implique notamment la fixation d'un objectif de réduction des émissions de 7% par an. L'ensemble des résultats est détaillé dans le dernier rapport de durabilité.

Enfin, l'Institution a renforcé ses seuils d'exclusion à compter de 2022 et 2024. Elle s'engage à appliquer les seuils d'exclusion des énergies fossiles des indices européens alignés avec l'Accord de Paris (voir [Charte ISR](#)). En 2024, cela a conduit au désinvestissement de 8 sociétés au sein du portefeuille de l'Ircantec, pour un montant de 48 M€. Cette opération s'inscrit dans une démarche de long terme : depuis l'adoption de la première politique climatique en 2018, ce sont plus de 200 M€ qui ont été désinvestis. De plus, le régime s'engage à atteindre une exposition nulle au charbon thermique d'ici 2030, toutes zones géographiques confondues, ainsi qu'à exclure toute entreprise du secteur pétrole et gaz non alignée sur un scénario 1,5°C validé par un organisme scientifique.

Financement de la transition énergétique et écologique (TEE)

L'Ircantec a souhaité renforcer ses financements en faveur de la transition énergétique et écologique, avec un objectif cible de 20 % des réserves affectées à ce financement. À cette fin, l'Institution soutient la transition énergétique des territoires en finançant les collectivités locales, les établissements publics et des projets de petites infrastructures, principalement en France, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement.

Ces investissements sont réalisés à travers plusieurs véhicules :

- Un fonds multi-actifs dédié, investi directement dans des projets ou sociétés non cotés compatibles avec ces objectifs, ainsi que de douze fonds (fonds d'infrastructure et capital investissement thématique) qui contribuent à cet objectif : BTP Impact Local, CapEnergie 3, Demeter 4 Infra, Paris Fonds Vert, Infragreen II, Infragreen IV, Eurofideme 3, Eurofideme 4, Effithermie, Pearl Infrastructure Capital, Swen Impact Fund for Transition et son successeur Swift 2. Parmi ces fonds, sept sont labellisés Green-Fin (Infragreen II, Infragreen IV, Eurofideme 3, Eurofideme 4, Paris Fonds Vert, Pearl Infrastructure Capital, Swift 2).

L'Ircantec est engagée à hauteur de 283,5 M€ dans les infrastructures vertes. Au 31 décembre 2025, la valeur boursière de ces fonds représente 217,93 M€.

⁶ La Value at Risk est une mesure la perte maximum anticipée d'un portefeuille sur un horizon de temps donné avec une probabilité prédéterminée.

⁷ La Conditionnal Value at Risk est la moyenne des pertes pour toutes les pertes supérieures à la Value at Risk

- Deux fonds dédiés aux « green bonds », avec un montant d'investissement dans des obligations vertes de 1 231,4 M€ à fin 2025, soit 6,61 % de ses réserves.
- Deux fonds actions monde lancés en 2022 et 2023 (Mirova et Janus Henderson), dont une partie des entreprises investies contribuent positivement à la stabilité climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C.
- Deux fonds actions monde lancés en 2024 (CPR et Nomura), axé sur la transition énergétique et écologique, notamment à travers les thématiques suivantes : production d'énergies alternatives, efficacité énergétique, distribution d'énergie et gestion de l'énergie. À fin décembre 2025, le montant de ces investissements s'élève à 1 173,3 M€, soit 6,30 % des réserves.
- Un fonds non coté de 250 M€ dédié aux infrastructures TEE a été lancé en 2025, via la société de gestion Eiffel. Ce fonds investit directement dans des sociétés spécialisées dans la construction, la détention ou l'exploitation d'infrastructures pour la transition énergétique et écologique.

À la fin de l'année 2025, l'Ircantec a engagé 17,70 % de ses réserves dans le financement de la TEE¹⁸. Par ailleurs, l'éligibilité et l'alignement de ses portefeuilles « entreprises » (à l'exception de certains fonds) ont été évalués respectivement à 22,37 % pour l'éligibilité et à 12,74 % pour l'alignement. Ces résultats reflètent le bon niveau d'intégration des critères de durabilité dans la stratégie d'investissement, tout en soulignant les marges de progression encore possibles.

Soutien à l'emploi et à la croissance des territoires

Par ses financements thématiques et d'impact, l'Ircantec vise à renforcer et consolider son engagement sociétal en favorisant le développement solidaire des territoires et en soutenant les entreprises innovantes qui contribuent à une dynamique de croissance génératrice d'activités et d'emplois.

Ainsi, 1,71 % des réserves du régime de retraite contribuent au financement des PME et ETI françaises et/ou européennes. Les entreprises ciblées réalisent moins de 500 M€ de chiffre d'affaires pour les investissements en dette, et moins de 250 M€ de chiffre d'affaires pour les investissements en capital. Ces financements sont réalisés notamment via un fonds dédié, géré par Access Capital Partners. Au 31 décembre 2025, 190,8 M€ ont été investis dans le cadre de ce fonds (capital investissement & dette privée), représentant 94 % de l'engagement initial. D'autres fonds complètent cette stratégie pour diversifier les investissements et exposer le portefeuille à des actifs variés : Meanings Private Equity Funds B & II, Alter Equity 3P, Alter Equity 3P II, Omnes Croissance 4, Paris Fonds Vert, WCP Impact Dev 1 et Meanings Private Equity Fund IV, etc. Ce dernier fonds s'est engagé auprès de

la Science-Based Target Initiative (SBTi) afin que les actifs de son portefeuille respectent les objectifs de l'Accord de Paris et une trajectoire compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C.

Au total, l'Ircantec s'est engagée à hauteur de 462,12 M€ pour financer les PME et ETI. À fin 2025, 319 M€ ont été investis, soit 69 % de l'engagement global.

D'autres fonds d'impact contribuent également à promouvoir la solidarité et l'emploi :

- **Les fonds dédiés à l'Économie sociale et solidaire (ESS)**, pour lesquels l'Ircantec a alloué 10 M€. Le régime est engagé à hauteur de 5 M€ dans le fonds NovESS, lancé par la Caisse des Dépôts, et de 5 M€ dans le fonds Finance et Solidarité d'Amundi.
- **Deux fonds de voyage, Certivia** (engagement de 15 M€) et **Certivia 2** (engagement de 30 M€), visant à répondre à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer leur quotidien.
- **Un fonds de soutien aux acteurs du tourisme local** (fonds Tourisme Social Investissement – TSI), dans lequel l'Ircantec s'est engagée à investir à terme 22,5 M€. L'objectif est d'accompagner les opérateurs de tourisme social dans la rénovation ou la reconfiguration de leurs équipements, afin de maintenir un parc significatif de lits et de favoriser le développement local ainsi que l'accès aux vacances pour tous.
- **Un fonds de prêts désintermédiés pour les collectivités territoriales** de plus de 10 000 habitants (fonds Arkea), dont l'objectif est de permettre à ces collectivités de financer des projets d'investissement responsable et de long terme. Créé en 2012, à une période où le secteur bancaire se retirait du financement des collectivités locales, ce fonds a atteint son engagement maximum de 14,6 M€, entièrement investi.

Engagement en faveur du travail décent et de la parité

L'Ircantec a investi dans le fonds « Mirova Women Leaders » à hauteur de 2 M€ en 2019. Cet engagement a été renforcé par des investissements supplémentaires de 7 M€ en 2020 et de 3 M€ en 2021. Ce fonds a pour thématique principale la promotion des femmes afin de renforcer l'égalité femmes-hommes, en particulier aux postes de direction. À travers ce fonds, Mirova cherche à avoir un impact sur la mixité à travers deux axes principaux :

- L'engagement actionnarial : la société de gestion met en place une politique d'engagement visant à diffuser les meilleures pratiques en matière d'égalité femmes-hommes au sein des entreprises dans lesquelles le fonds investit.
- Un partenariat avec ONU Femmes France : Mirova reverse 5 % de ses frais de gestion à l'ONU pour soutenir leurs actions en faveur de l'autonomisation des femmes.

¹⁸ Ne prend pas en compte le fonds PAB Amundi.

Soutien à l'urbanisme durable

En matière d'urbanisme durable, l'Ircantec investit pour un immobilier responsable. L'OPPCI Villiers Immobilier respecte la politique sociale du Régime selon cinq priorités : logement intermédiaire, tourisme social, résidences étudiantes, établissement de santé et Ehpad, gérés par des acteurs associatifs, publics ou des entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que des résidences services pour seniors. L'Institution veille à ce que le patrimoine existant s'inscrive dans une démarche de développement durable, visant à améliorer de la qualité environnementale des bâtiments et la qualité de vie des locataires. Cela se traduit par des engagements dans sa charte ISR, notamment l'alignement des actifs immobiliers¹⁹ sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris et la mise en place d'objectifs liés à la biodiversité.

L'Ircantec est engagée à hauteur de 30 M€ dans le fonds Immobilier Impact Investing dont la stratégie repose sur un portefeuille d'actifs de rendement et d'actifs à caractère social. Le régime de retraite participe également à deux fonds « viager », Certivia (15 M€) et Certivia 2 (30 M€), pour répondre à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer leur quotidien. Enfin, l'Institution a investi 70,1 M€ dans un fonds dédié, le « Groupement forestier de Brèves ».

Suivi de la biodiversité

En septembre 2024, l'Ircantec a approfondi ses engagements en faveur de la préservation de la nature en publiant sa nouvelle « [Politique Biodiversité](#) ». Cette dernière prolonge et renforce la démarche d'investisseur responsable initiée depuis plus d'une décennie. Cette politique ambitieuse s'articule autour de plusieurs axes :

- **Des désinvestissements ciblés pour limiter les impacts négatifs sur la biodiversité** : l'Ircantec a instauré des seuils d'exclusion pour les entreprises dont les activités portent atteinte à la biodiversité, notamment dans les secteurs de l'huile de palme, des OGM, des pesticides et des fourrures. Ces mesures visent à réduire immédiatement les préjudices liés à ses investissements sur les écosystèmes naturels.
- **La mesure des impacts des investissements du régime** sur la biodiversité et les conséquences potentielles de la perte de biodiversité sur ces investissements. L'Ircantec se dote désormais d'un outil de mesure d'empreinte biodiversité pour analyser plus précisément ses impacts et dépendances.
- **L'approfondissement des engagements actionnaires liés à la biodiversité** : l'Ircantec privilégie les actions visant à réduire les pressions sur la biodiversité, identifiées par l'IPBES, et met particulièrement l'accent sur la lutte contre la pollution plastique. Dans ce cadre,

l'Institution a rejoint notamment l'initiative internationale Nature Action 100, qui rassemble des investisseurs institutionnels pour engager les sociétés sur des enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

- **Des efforts renforcés en matière de transparence dans son rapport de durabilité** : l'Ircantec rendra compte de ses actions en faveur de la biodiversité en se conformant aux recommandations de la « Taskforce on Nature-related Financial Disclosures » et en publiant ses principales incidences négatives. Les contributions du régime aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique seront détaillées chaque année, en conformité avec l'article 29 de la loi Énergie Climat.

Évaluation des Principales Incidences Négatives (PAI)

L'Ircantec a fait le choix de publier, pour la première fois dans le rapport du durabilité 2023, les indicateurs Principal adverse impact (PAI) de son portefeuille. Le règlement (UE) 2019/2088, dit « SFDR », impose en effet aux acteurs financiers de publier leurs politiques d'intégration des risques de durabilité dans leurs processus d'investissement, ainsi que les principales incidences négatives de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Bien qu'exclue du champ d'application de la SFDR, l'Institution est soumise à l'alignement du droit interne sur les normes européennes. Celui-ci exige la publication, dans un rapport annuel standardisé (publié dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice), d'informations sur les risques liés au changement climatique et à la biodiversité.

La liste des indicateurs contient 14 indicateurs PAI obligatoires (socle commun) et 4 indicateurs spécifiques aux investissements en obligations souveraines et aux actifs immobiliers. Ces 18 indicateurs, obligatoire pour les sociétés soumises à la SFDR, couvrent les thématiques suivantes : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, gestion de l'eau et des déchets, enjeux sociaux, conditions de travail et respect des droits humains, lutte contre la corruption.

Par ailleurs, les acteurs financiers doivent sélectionner deux indicateurs facultatifs parmi une liste de 46 indicateurs, répartis comme suit : 22 indicateurs liés au climat et à l'environnement, et 24 indicateurs relatifs aux aspects sociaux, au respect des droits humains et la lutte anti-corruption.

Les résultats pour l'année 2025 sont détaillés dans le rapport de durabilité.

¹⁹ Cet engagement concerne les actifs en détention directe au sein du fonds dédiés OPPCI (hors poche Vesta) qui représente la majorité des investissements immobiliers de l'Ircantec.

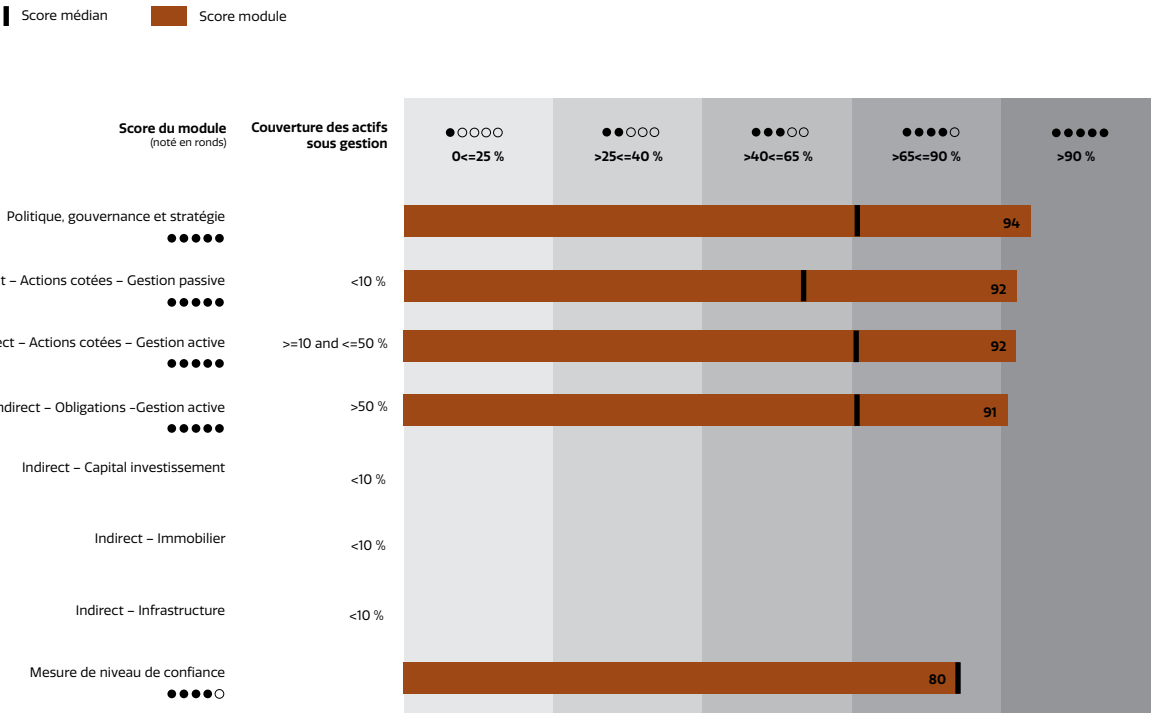
Évaluation des Principes pour l'investissement socialement responsable (PRI)

L'Ircantec est signataire des principes pour l'investissement socialement responsable (PRI) établis par les Nations-Unies depuis 2014. Chaque année, elle transmet son rapport d'engagement relatif au respect des principes fondateurs des PRI. Ces derniers demandent à leurs signataires de rendre compte annuellement de leurs activités extra-financières et attribuent des notations en conséquence, à l'exception de l'année 2022 où cette évaluation n'a pas eu lieu.

En 2025, l'Ircantec a obtenu la notation maximale de cinq étoiles. Cette distinction, résultat des efforts conjoints du Conseil d'administration, du service gestionnaire et du

groupe Caisse des Dépôts, couvre plusieurs domaines : la gouvernance²⁰, les actions cotées (en gestion active et passive) ainsi que les obligations. Elle reflète les excellentes performances des gestions déléguées au cours des dernières années ainsi que la mise en œuvre de nouvelles politiques ambitieuses, notamment sur les enjeux de biodiversité et de carbone. Cette reconnaissance renforce l'engagement du régime de retraite en faveur d'une finance durable et exigeante, au service de ses affiliés.

Notation de la stratégie et de la gouvernance ISR de l'Ircantec



²⁰ Le module "Policy, Governance and Strategy" (politique, gouvernance et stratégie) a pour objectif de saisir l'approche globale des signataires en matière d'investissement responsable, y compris les thèmes clefs applicables à la plupart des actifs (indicateurs sur le vote, l'engagement, changement climatique, droits humains, etc.).

Un actionnariat particulièrement actif sur les questions de vote et d'engagement

Droits de vote

Être un actionnaire actif constitue un levier essentiel pour inciter les entreprises à adopter une plus grande transparence, une gouvernance améliorée et une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Dans le cadre de sa [Politique de vote](#) adoptée en 2013, l'Ircantec s'engage sur plusieurs points clés : une rémunération des dirigeants socialement acceptable, l'indépendance et la féminisation des conseils d'administration, le soutien à la transition énergétique et écologique, la stratégie climatique des entreprises, ainsi que la mise en place d'un dividende responsable.

Le bilan des votes, incluant les « Say on Climate » des sociétés du portefeuille, est publié sur le site internet de l'Ircantec (l'édition 2025 est [disponible ici](#)). Les règles de votes, quant à elles, sont mises à jour chaque année et publiées en annexe de la politique de vote ([disponible ici](#)).

Engagement

La démarche ISR de l'Ircantec repose sur une vision progressive et pragmatique, organisée autour de quatre axes principaux d'engagement, reflétant les défis auxquels sont confrontés les entreprises et la société civile pour construire une économie viable et durable :

- **Transition énergétique et écologique**

La TEE est un projet global visant à répondre de manière durable, équitable et sûre aux besoins énergétiques des communautés, tout en réduisant la consommation de ressources naturelles et les émissions atmosphériques. En qualité d'investisseur responsable, l'Ircantec participe activement à cette transition depuis plusieurs d'années et soutient les entreprises proposant des solutions innovantes sur l'ensemble de la chaîne de valeur économique, tout en réduisant son exposition aux sociétés peu respectueuses de l'environnement et/ou dont la contribution à la transition énergétique et écologique serait marginale.

- **Respect des droits humains en entreprise**

La globalisation des marchés a fait émerger des entreprises ayant des impacts considérables sur la prévention et la gestion des atteintes aux droits humains. Bien que les États restent historiquement responsables de la protection de ces droits, les entreprises voient leur rôle et leurs responsabilités évoluer dans leur sphère d'influence. La gestion des droits humains par les entre-

prises est abordée autour des droits fondamentaux des travailleurs tels que définis par l'OIT : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

- **Responsabilité fiscale des entreprises en France**

La responsabilité fiscale des entreprises est un sujet clé pour les investisseurs institutionnels, qui s'emploient à soutenir le travail de transparence et de bonne structure des comptes, dans un environnement où les entreprises doivent arbitrer selon des stratégies et des incitations fiscales différentes d'un pays à l'autre. L'objectif de cet axe principal d'engagement est de promouvoir la fiscalisation des ventes ou du chiffre d'affaires au sein du pays où ceux-ci sont effectivement réalisés, afin que l'entreprise contribue au budget de la collectivité et de l'État sur lesquels se situent les activités. L'Ircantec s'engage notamment sur les enjeux de discipline fiscale, qui permettent aux entreprises de se conformer aux attentes légales et morales des collectivités et des États où elles résident et sont implantées.

- **Préservation de la biodiversité**

La dégradation de la biodiversité liée à des causes multifactorielles constitue une menace pour l'équilibre des écosystèmes et pour les modèles financiers des acteurs économiques. Ces derniers, par leur pression, peuvent être à l'origine de cette situation. Le principe de la double matérialité qui est pris en compte par la réglementation européenne a pour objectif de mesurer non seulement les risques financiers générés par le changement de la biodiversité sur l'investissement ou l'activité de l'entreprise (première matérialité) mais aussi de mesurer l'empreinte négative que l'investissement ou l'activité de l'entreprise peut avoir sur l'équilibre des écosystèmes (seconde matérialité). L'Ircantec, en tant qu'investisseur responsable, et conscient de la complexité du sujet, souhaite promouvoir les réflexions qui permettront d'identifier les méthodologies les plus pertinentes pour évaluer cette seconde matérialité et aider par sa politique de l'engagement les entreprises qui veulent contribuer à la préservation et à la valorisation du capital naturel.

COMMUNIQUER AVEC SES PARTIES PRENANTES

L'Ircantec poursuit ses actions de communication visant à rendre l'information accessible, transparente et compréhensible à tous. Dans le cadre d'une démarche de communication responsable, ces actions sont sobres et ciblées. En effet, dans un souci d'efficacité et de pédagogie, l'Institution communique différemment auprès de ses parties prenantes :

- Affiliés retraités : cible privilégiée du dispositif des Nouvelles de l'Ircantec, les retraités sont aussi rencontrés lors des salons Retraite ;
- Actifs : destinataires d'une newsletter annuelle et de communications ponctuelles ciblées ;
- Institutionnels, presse et élus : communiqués de presse, relais des publications de documents structurants (rapports annuels d'activité et de durabilité) ;
- Pairs investisseurs et sociétés de gestion : les actualités

ISR du régime sont diffusées via des mailings dédiés à cette cible, et via les post LinkedIn. Avec la transition de mandature, le colloque annuel à l'initiative de l'Ircantec, réunissant experts de la gestion ISR et investisseurs institutionnels, a été reporté à 2026.

À travers ses communications, l'Institution veille à vulgariser et valoriser sa démarche d'investisseur responsable, afin que chaque cible y soit sensibilisée.

Dans le cadre de cette démarche, l'Ircantec s'engage à mesurer et communiquer sur l'atteinte de ses objectifs en termes de réduction des émissions de son portefeuille dans son rapport annuel de durabilité. Pour renforcer la transparence autour de sa politique climat, l'Ircantec publie annuellement l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille des fonds dédiés sur son site.

www.ircantec.retraites.fr/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable.



5

ANNEXES STATISTIQUES

MÉTHODOLOGIE :

Pour les cotisants, les données disponibles et fiables les plus récentes sont celles de l'année 2024. En effet, malgré le passage à la DSN¹ de tous les employeurs en 2022, un certain nombre d'anomalies sur les données 2025 subsiste encore, rendant leur fiabilité à ce stade incertaine.

Pour les allocataires, les données disponibles les plus récentes sont celles au 31/12/2025.

Elles sont actualisées tous les mois et disponibles immédiatement.

Un glossaire se trouve à la fin de cette annexe. Par ailleurs, certaines de ces données sont mises à disposition en open data sur le portail statistique du site de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts :



<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques>

Le régime de l'Ircantec s'applique, d'une part, aux salariés des employeurs relevant de son champ d'application et, d'autre part, aux élus des collectivités territoriales.

Le régime est complémentaire de la Sécurité sociale pour les salariés et depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les élus. Avant le 1^{er} janvier 2013, l'affiliation au régime général pour l'élu se faisait uniquement s'il avait cessé son activité professionnelle pour exercer un mandat.

Le champ d'application de l'Ircantec a été modifié par l'article 51 de la loi du 21 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite français qui précise le critère d'affiliation entre l'Ircantec et l'Agirc-Arrco. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le critère d'affiliation pour les nouveaux embauchés repose sur la nature juridique du contrat de travail et non plus sur la nature juridique de l'employeur. Ainsi, les nouveaux contrats de droit public sont affiliés à l'Ircantec et les nouveaux contrats de droit privé à l'Agirc-Arrco, quelle que soit la nature juridique de l'employeur.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrations ont l'obligation, comme tout employeur, de déclarer, mensuellement (via la déclaration sociale nominative) pour chacun de leurs agents, par voie électronique, dans une déclaration unique, toutes les informations relatives aux cotisations et contributions sociales et fiscales assises sur leur rémunération.

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite

Le tableau ci-dessous permet de situer l'Ircantec parmi des régimes qu'il complète ou auxquels il s'apparente tant dans le fonctionnement que dans la vocation. Néanmoins, provenant de diverses sources dont les modalités de comptage peuvent différer, les éléments y figurant ne peuvent être rigoureusement comparés.

Comparaison avec les principaux régimes de retraite

	Cotisants (en millions)	Cotisations (en Md€)	Bénéficiaires vieillesse* (en millions)		Prestations (en Md€)	Âge moyen
			Droits directs	Droits dérivés		
Régime général des salariés ¹	23,78	137,10	14,71	2,80	160,93	63,5 ans
Fonction publique État ²	1,99	61,23	2,06	0,47	64,45	60 ans et 5 mois **
CNRACL ³	2,15	25,80	1,28	0,11	28,20	63 ans et 10 mois
Agirc-Arrco ⁴	21,01	97,39	10,75	1,11	98,12	63 ans
RAFP ⁵	4,40	2,25	nc	nc	0,61	nc
Ircantec ⁶	3,25	4,79	2,12	0,25	4,31	64 ans et 9 mois***

* Le risque invalidité n'est pas comptabilisé

** Il s'agit de l'âge moyen des pensions civiles et militaires (62 ans et 6 mois pour les pensions civiles et 48 ans et 11 mois pour les pensions militaires)

*** L'âge moyen est élevé en raison des liquidations d'élus, plus tardives

Source : ¹ recueil et abrégé statistique de la branche retraite – année 2024

² abrégé statistique et Compte d'affectation spécial Pensions – année 2024

³ rapport annuel et recueil statistique de la CNRACL – année 2024

⁴ chiffres clés de l'AGIRC-ARRCO – année 2024

⁵ rapport annuel du RAFP – année 2024

⁶ rapport d'activité de l'IRCANTEC – année 2024

Paramètres du régime

Taux de cotisation

La réforme de 2008 a conduit à des évolutions paramétriques et réglementaires afin de garantir l'équilibre du régime sur le long terme. Ainsi, entre 2010 et 2017, les taux théoriques de cotisation pour la tranche A sont passés de 4,5 % à 5,6 %. Pour la tranche B, le taux a évolué de 14 % à 15,6 %. Le pourcentage d'appel reste inchangé à 125 %.

	Taux de cotisation théorique		% d'appel	Taux de cotisation effectif	
	IRCANTEC	INDICE		Tranche A	Tranche B
2010	4,50 %	14,00 %	125 %	5,63 %	17,50 %
2011	4,55 %	14,08 %	125 %	5,69 %	17,60 %
2012	4,70 %	14,24 %	125 %	5,88 %	17,80 %
2013	4,90 %	14,44 %	125 %	6,13 %	18,06 %
2014	5,07 %	14,68 %	125 %	6,34 %	18,36 %
2015	5,28 %	15,00 %	125 %	6,60 %	18,76 %
2016	5,44 %	15,28 %	125 %	6,80 %	19,10 %
Depuis 2017	5,60 %	15,60 %	125 %	7,00 %	19,50 %

Calcul de la retraite :

CALCUL DE LA COTISATION Assiette de cotisation x Taux théorique de cotisation x % d'appel	CALCUL DE L'ALLOCATION (si le nombre de points est supérieur ou égal à 300) Nombre total de points x Valeur du point au moment du paiement
CALCUL DES POINTS DE RETRAITE Assiette de cotisation x Taux théorique de cotisation/ Salaire de référence de l'année	CALCUL DU CAPITAL UNIQUE (si le nombre de points est inférieur à 300) Nombre total de points x Salaire de référence de l'année de retraite acquis précédant la liquidation des droits

Valeur du point et salaire de référence

Au 1er janvier 2025, la valeur du point de l'Ircantec a été augmentée de 2,2 %, pour être fixée à **0,55553 €**.

Le rendement réel du régime, fixé pour l'année 2017 à 7,75 % par les textes de la réforme paramétrique du régime de 2008, a été conservé sur la période 2018–2025 par délibérations du Conseil d'administration, dans le cadre des deux premiers plans quadriennaux. Ainsi, le salaire de référence a été porté à **5,735 €** à partir du 1er janvier 2025, contre 5,611 € au 1er janvier 2024, soit une hausse de 2,2 %.



Pour en savoir +

Rétrospective sur 15 ans

Une augmentation moyenne de l'effectif cotisant de 1,2 % par an

Entre 2009 et 2024, l'effectif cotisant (entendu comme l'ensemble des personnes ayant versé des cotisations au cours de l'année civile) a augmenté de 18,8 %, soit une moyenne de 1,2 % par an. Cette croissance s'explique par :

- les politiques d'emploi (emplois aidés et décentralisation) mises en place sur la période 2009 - 2014 ;
- le renouvellement des conseils municipaux (lors des années d'élections 2014 et 2020) qui engendre un accroissement artificiel du nombre de contrats, les élus sortants et les élus entrants étant comptabilisés dans le même exercice de cotisation (en cas de non-renouvellement de l'élu sortant) ;
- une année 2022 qui a connu une augmentation exceptionnelle de 4,9 % de l'effectif cotisant.

En 2024, 3 248 300 affiliés ont cotisé à l'Ircantec (dont 64,6 % de femmes), soit une hausse de 1,4 % par rapport à 2023.

Une augmentation des allocataires plus régulière que celle des cotisants, au rythme de 1,8 % par an

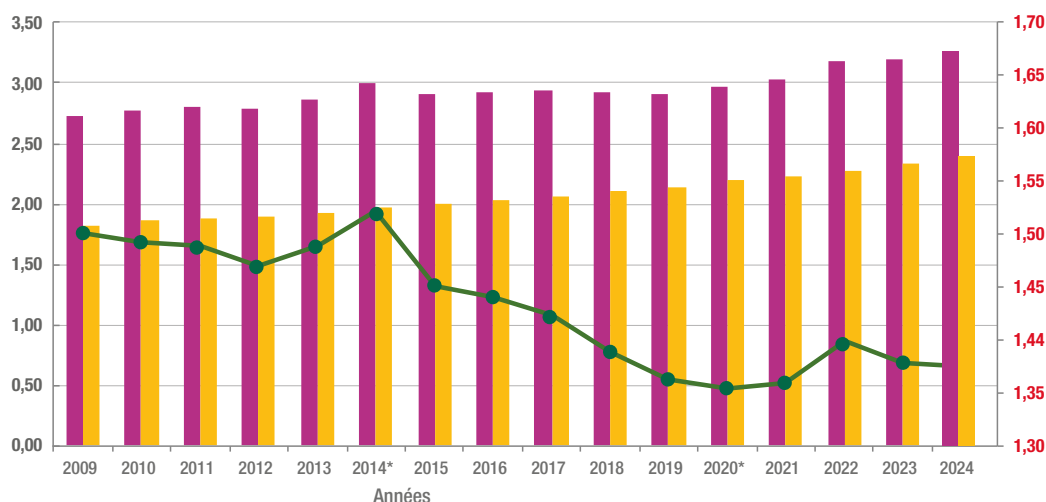
Entre 2009 et 2024, l'augmentation du nombre d'allocataires a été plus forte que celle des cotisants : + 29,9 % soit une moyenne de 1,8 % par an. Cette hausse est liée notamment à l'allongement de l'espérance de vie et à une augmentation des départs à la retraite (les générations du baby-boom ont en effet liquidé leurs droits sur cette période, cet effet étant renforcé par la baisse du taux de non-recours aux droits). Entre 2023 et 2024, la hausse du nombre de retraités a été de 1,7 %, passant de 2 326 400 à 2 365 300. Cette hausse est portée par l'augmentation de 2,0 % des pensionnés de droit direct, tandis que les pensionnés de droit dérivé diminuent de 0,8 %.

1,4 cotisant pour 1 retraité

Entre 2009 et 2013, le rapport démographique du régime est resté relativement stable, à un niveau proche de 1,5. Entre 2015 et 2020, ce rapport baisse continuellement jusqu'à un niveau de 1,35 puis repart légèrement à la hausse et atteint 1,37 en 2024. La hausse observée en 2014 s'explique par les fortes croissances de l'effectif cotisant, principalement liées au renouvellement des élus municipaux. La stabilisation en 2020 et 2021 s'explique par les effets conjoints des élections municipales et de la crise sanitaire du Covid19 qui a favorisé l'embauche de personnels contractuels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, en parallèle d'un nombre de pensionnés en hausse lui aussi.

Rapport démographique du régime

Effectif en millions



* Année d'élections municipales

■ cotisants

■ pensionnés

● rapport démographique (échelle de droite)

Cotisants et employeurs 2024

3,25 millions de cotisants en 2024

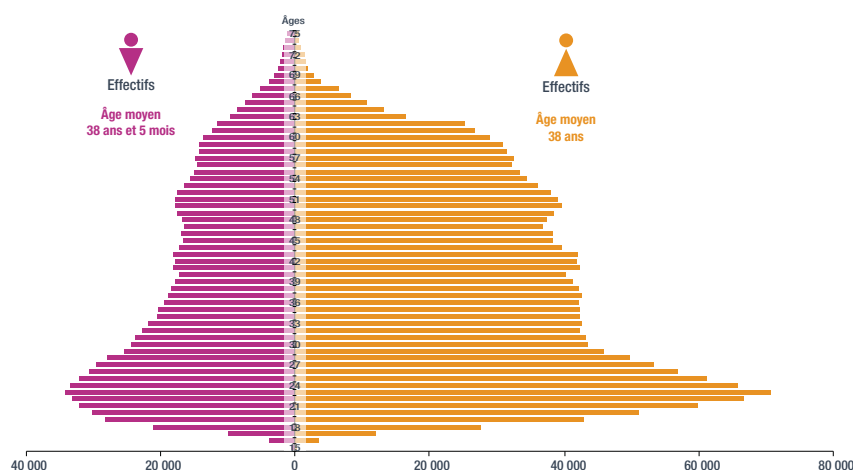
En 2024, 3 248 300 affiliés ont cotisé à l'Ircantec, soit une hausse de 1,4 % par rapport à 2023, portée par les recrutements de contractuels dans la fonction publique d'État (+2,7 %) et, dans une moindre mesure, dans les collectivités territoriales (+1,7 %, hors élus). Dans la fonction publique hospitalière, les effectifs augmentent également mais moins rapidement (+1,0 %). Parmi les autres employeurs, le nombre de cotisant de la Poste continue de chuter, -5,1 %, comme en 2023. En parallèle, les assiettes de cotisations déclarées augmentent de 6,5 % pour atteindre 58,8 milliards d'euros, soit une assiette moyenne par affilié de 18 110 € (+ 5,0 % par rapport à 2023).

Salariés et élus, deux profils démographiques très différents

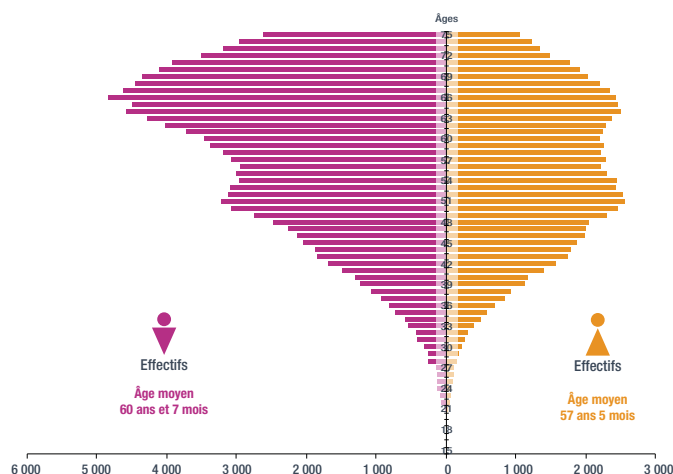
Salariés et élus, affiliés de l'Ircantec, ont des profils démographiques différents :

- **les salariés** sont jeunes du fait d'un turnover très important sur des périodes courtes et majoritairement de début de carrière avec près de la moitié d'entre eux âgés de 35 ans au plus. La part des femmes est de 66,4 %.
- **les élus locaux** sont âgés en moyenne de 59 ans et 4 mois. Les moins de 40 ans représentent 6 % de cette population alors que la moitié d'entre eux a 60 ans ou plus. La part des femmes est de 38,9 %.

Pyramide des âges des cotisants salariés



Pyramide des âges des cotisants élus



Une forte concentration des cotisations sur peu d'employeurs

En 2024, 53 800 employeurs ont déclaré des cotisants affiliés au régime :

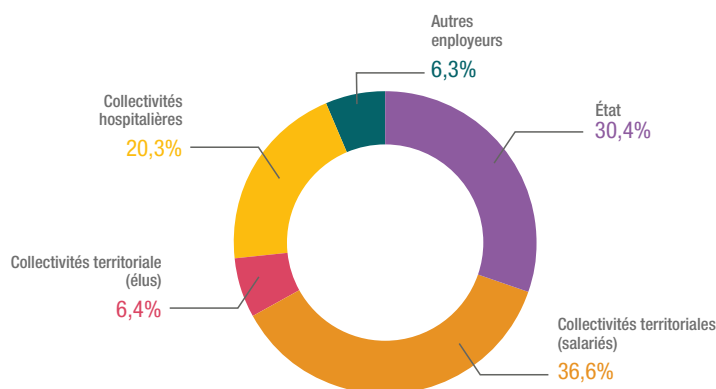
- la fonction publique territoriale représente 88 % des employeurs et déclare notamment les salariés et élus de communes et d'établissements publics communaux. Cette part importante d'employeurs s'explique principalement par le nombre de communes ayant au moins un cotisant à l'Ircantec (environ 35 000), celles-ci représentant à elles seules 65 % des employeurs totaux ;
- la fonction publique hospitalière représente 4 % des employeurs et déclare les salariés d'hôpitaux et d'établissements médico-sociaux ;

- la fonction publique d'État représente 3 % des employeurs et déclare les salariés des ministères et établissements publics nationaux ;

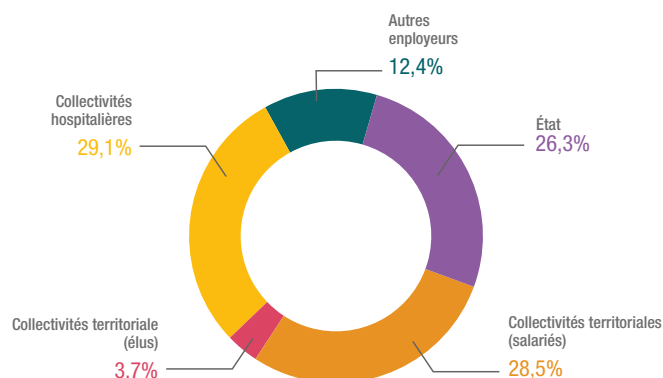
- le secteur parapublic représente 5 % des employeurs et déclare les affiliés d'établissements publics administratifs ou à caractère industriel et commercial, d'entreprises publiques ou semi-publiques ainsi que d'associations.

Un grand nombre d'employeurs déclare très peu d'affiliés quand d'autres en déclarent un nombre important. Ainsi, la moitié des cotisations du régime est versée par 0,6 % des organismes.

Répartition des cotisants par famille d'employeurs



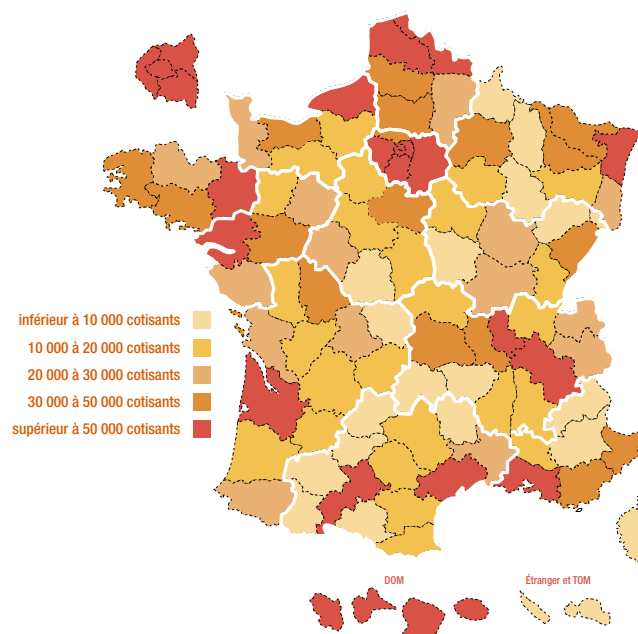
Répartition des assiettes de cotisation par famille d'employeurs



Près d'un quart de l'effectif cotisant en Île-de-France

L'Île-de-France est de loin la première région d'affiliation puisqu'elle représente près d'un quart de l'effectif cotisant. Ceci s'explique par la présence dans cette région des organismes relevant de l'État (ministères, établissements publics nationaux), des sièges des grands établissements publics ou parapublics, mais également de nombreux hôpitaux, employant un nombre important de personnes relevant de l'Ircantec.

Répartition des cotisants par département



Allocataires 2025

2,41 millions d'allocataires du régime à fin décembre 2025

En 2025 2 413 200 retraités ont perçu une allocation du régime, soit une augmentation de 2,0 % par rapport à 2024.

Depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2009 du relèvement des seuils de périodicité de paiement prévu par la réforme de 2008, il faut désormais avoir acquis au moins 300 points pour percevoir une allocation en rente (au lieu de 100 auparavant). La périodicité de paiement est :

- annuelle entre 300 et 999 points ;
- trimestrielle entre 1 000 et 2 999 points ;
- mensuelle à partir de 3 000 points.

En dessous de 300 points, un capital unique est versé par l'Ircantec.

Des écarts de pension expliqués par l'hétérogénéité des carrières

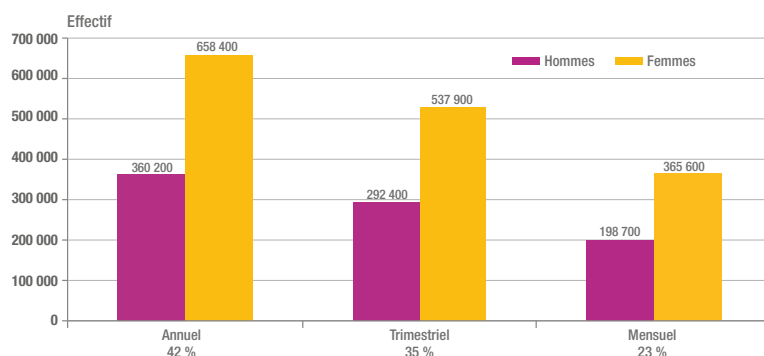
Les femmes représentent près des deux tiers des allocataires du régime. Elles bénéficient en moyenne de 2 774 points contre 4 399 points pour les hommes, correspondant à une pension moyenne annuelle respective de 1 541 € et 2 444 €. Ces derniers liquident donc en moyenne 1,6 fois plus de droits que les femmes.

Les élus représentent près de 8 % des allocataires (198 400) et comptent 38 % de femmes. Ils ont en moyenne acquis 2 036 points, soit une pension moyenne annuelle de 1 131 €, des montants bien plus faibles que ceux des salariés avec 3 464 points pour une pension annuelle de 1 925 €. Néanmoins, leur durée moyenne de cotisation est plus longue que les salariés : 14 ans et 2 mois (soit l'équivalent d'un peu plus de deux mandats municipaux) contre 9 ans et 11 mois pour les salariés.

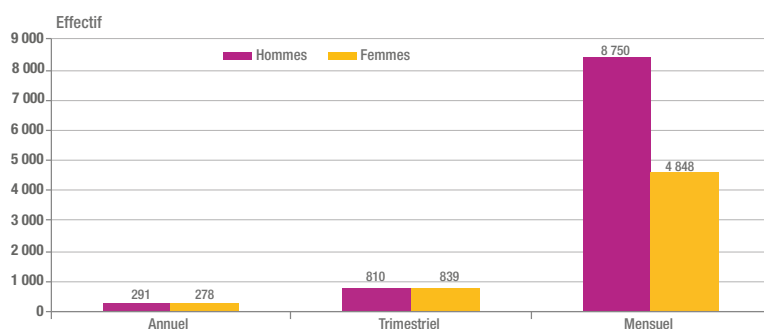
Les allocataires de droit direct, au nombre de 2 165 300, représentent 89,7 % de l'ensemble des allocataires, dont 62,7 % de femmes (contre 82,1 % pour les allocataires de droit dérivé).

Compte tenu du taux de réversion de 50 % en vigueur dans le régime, le nombre de points moyens des retraités de droit direct est bien supérieur à celui des retraités de droit dérivé avec respectivement 3 476 points (soit une pension annuelle de 1 931 €) et 2 217 points (1 232 €).

Répartition des allocataires par sexe et par périodicité de paiement



Pension moyenne annuelle par sexe et par périodicité de paiement



Pour en savoir +

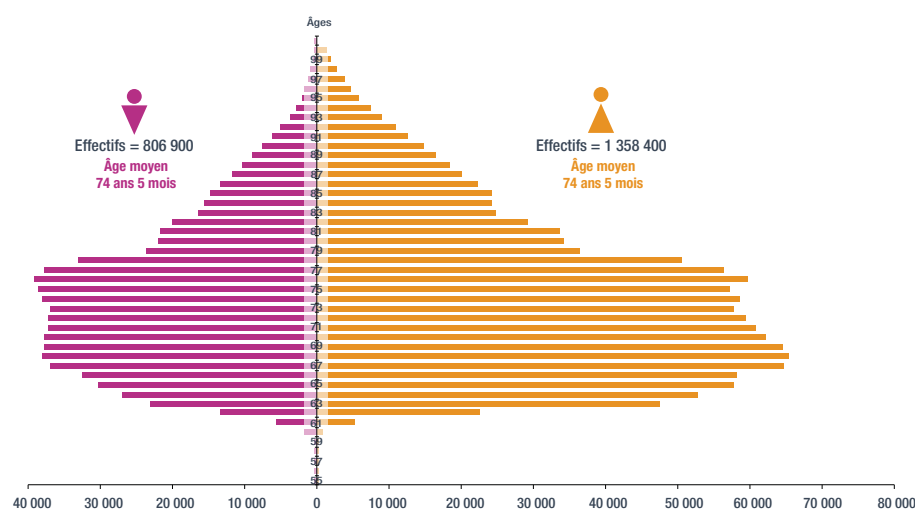
Une durée de carrière moyenne de 10 ans et 4 mois

La durée moyenne de cotisation dans le régime est de 10 ans et 4 mois. Elle est relativement homogène entre hommes et femmes et augmente logiquement avec la périodicité de paiement : de 4 ans et 9 mois pour les bénéficiaires d'une allocation annuelle à 9 ans et 3 mois pour les bénéficiaires d'une allocation trimestrielle, et enfin 21 ans et 10 mois pour les bénéficiaires d'allocation mensuelle. Presque deux tiers des pensionnés ont cotisé 10 ans ou moins et un peu plus de 6 % des allocataires ont totalisé au moins 30 ans de services à l'Ircantec.

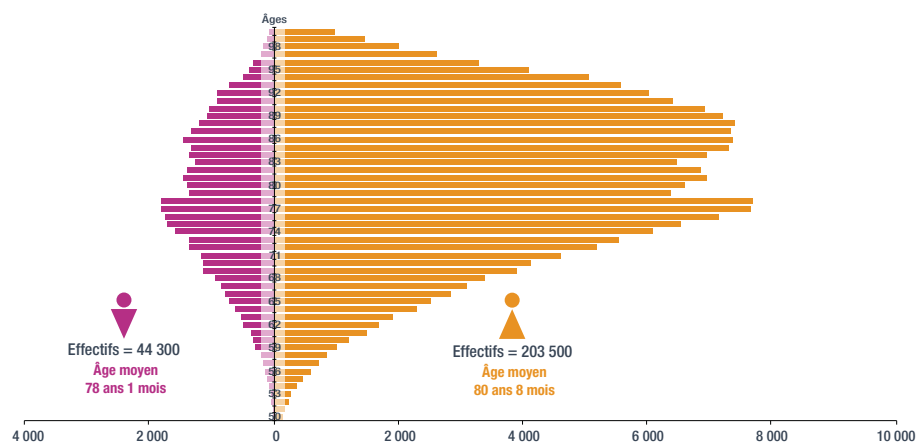
Un âge moyen de 74 ans et 5 mois pour les allocataires de droit direct et 80 ans et 3 mois pour les allocataires de droit dérivé

Environ 27,3 % des allocataires ont 80 ans et plus. Pour les allocataires de droit dérivé, cette part est de 53,7 % (44,2 % pour les hommes et 55,7 % pour les femmes), à comparer à 24,2 % pour les allocataires de droit direct (23,8 % pour les hommes et 24,5 % pour les femmes).

Pyramide des âges des allocataires de droit direct (en nombre)



Pyramide des âges des allocataires de droit dérivé (en nombre)



La moitié des allocations concentrée sur moins de 5 % des bénéficiaires

En 2025, le nombre de points moyen par retraité est de 3 347 (soit 1 859 € de pension annuelle), en progression de 3,2 % par rapport à 2024.

Un allocataire sur deux a acquis moins de 1 000 points (soit 556 € de pension annuelle) ; ils perçoivent ainsi 7,7 % des allocations versées aux pensionnés du régime.

En revanche, un allocataire sur cinq détient au moins 3 000 points, soit une retraite au moins égale à 1 667 € par an (139 € payés mensuellement) ; ils perçoivent les trois quarts des allocations versées aux pensionnés du régime.

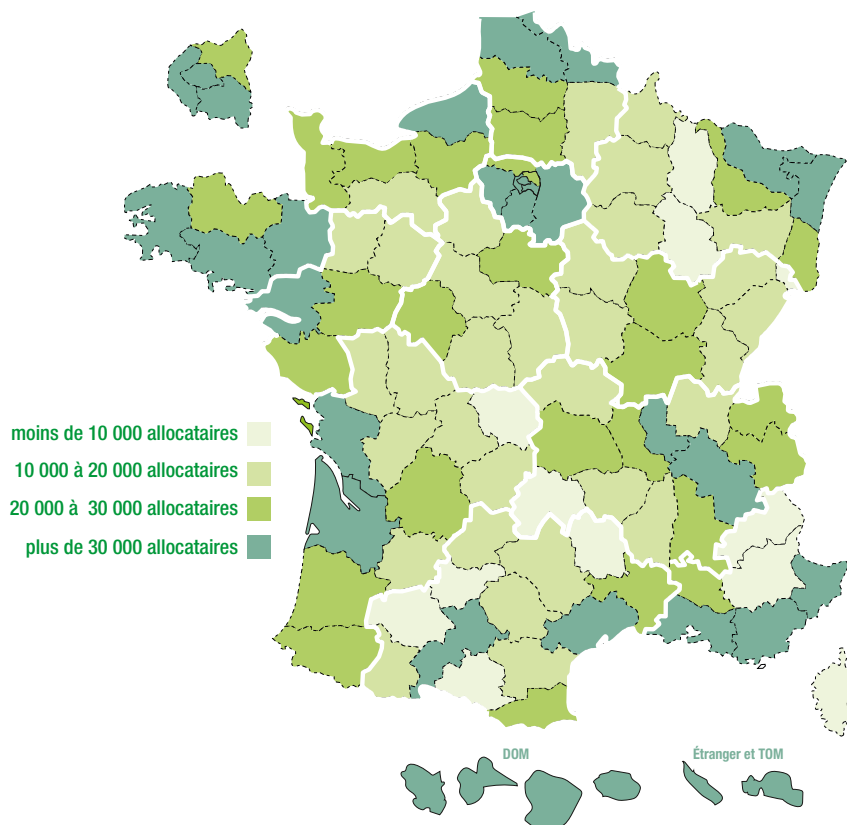
La moitié des points payés est détenue par moins de 5 % des allocataires bénéficiant des prestations les plus élevées. Ces 119 000 allocataires ont acquis au moins 12 042 points (6 690 € de pension annuelle).

Les départements du littoral français attirent le plus les allocataires de l'Ircantec

Comme pour les retraités du régime général, la région Ile de France (13,4 %), la région Auvergne-Rhône Alpes (12,0 %) et les départements du littoral (36,3 %) concentrent le plus grand nombre d'allocataires de l'Ircantec.

Enfin, 1,4 % des allocataires résident à l'étranger ou dans les COM.

Répartition géographique des allocataires



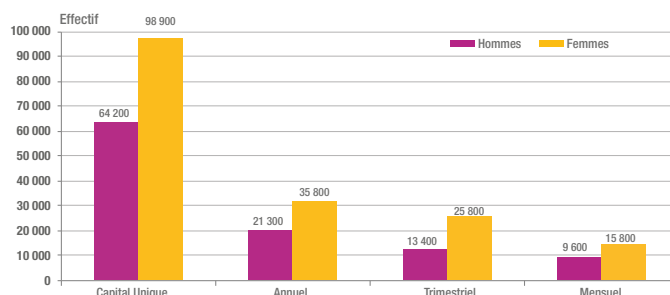
Nouveaux retraités 2025

284 800 nouveaux retraités en 2025

En 2025, 284 800 nouveaux retraités ont fait valoir leurs droits au régime, en augmentation de 11,9 % par rapport à 2024. Cette augmentation s'observe uniquement chez les nouveaux retraités salariés (31 300 départs supplémentaires soit +12,7 %) alors que les nouveaux élus diminuent de près de 1 000 départs soit une baisse de 11,2 %. Cette augmentation pour les salariés s'explique par une forte augmentation du dispositif de la retraite progressive et par la mise en place de la réforme des retraites de 2023 : le report progressif de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite entraîne, pour l'année 2025, une augmentation des départs à 63 ans.

Parmi ces nouveaux retraités, 57,3 % (163 100) ont perçu un capital unique, contre 56,2 % en 2024, soit près de 20 000 départs supplémentaires. Quant aux 121 700 nouveaux retraités percevant une pension sous forme de rente, 47 % bénéficient d'une allocation annuelle, 32 % d'une allocation trimestrielle, et 21 % d'une allocation mensuelle.

Répartition des nouveaux retraités par sexe et par périodicité de paiement



Les nouveaux retraités bénéficient en moyenne de 1 501 points

Entre 2024 et 2025, le nombre de points moyens des nouveaux retraités a baissé de 5,6 % passant de 1 591 points en 2024 à 1 501 points en 2025. Cette baisse est, d'une part, liée à l'augmentation des départs en capital unique, dont la durée d'affiliation au régime est limitée à 1 an et 2 mois ainsi que la baisse d'1 mois de la durée moyenne d'affiliation des nouveaux pensionnés passant à 10 ans.

Les hommes ont un nombre de points moyen de 1 819, en baisse de 6,6 % par rapport à 2024. Les femmes totalisent, quant à elles, 1 305 points en moyenne, en baisse de 4,6 % par rapport à 2024. L'écart entre le nombre de points des hommes et des femmes a diminué de 3 % entre 2024 et 2025. Les élus partis à la retraite en 2025 sont pour un peu plus de la moitié des hommes (54,1 %) dont la moyenne de points est de 1 114, plus faible que celle des hommes salariés (1 847). C'est également le cas pour les femmes : les élues ont acquis en moyenne 793 points à la liquidation contre 1 316 points pour les salariées.

Une forte concentration des droits sur un faible nombre de nouveaux retraités

Les 8,9 % de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension mensuelle représentent à eux seuls, quasiment trois quarts des droits liquidés en 2025 (73,9 %). En revanche, les nouveaux retraités ayant acquis moins de 300 points (versement d'un capital unique) ne totalisent que 2,8 % de l'ensemble des points liquidés.

Enfin, les nouveaux retraités disposant d'au moins 10 000 points (7 500 personnes, soit 2,6 % de l'ensemble des effectifs) concentrent 51,7 % de l'ensemble des points liquidés.

Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques

Hors capitaux uniques, le nombre de nouveaux retraités percevant une pension de droit direct s'élève à 118 500, en augmentation de 9,5 % par rapport à 2024.

Un âge moyen à la liquidation à 64 ans et 7 mois

L'âge moyen de ces nouveaux allocataires de droit direct est de 64 ans et 7 mois. Les élus sont partis en moyenne 1 an et 9 mois plus tard que les salariés (respectivement 66 ans et 4 mois contre 64 ans et 7 mois). Les hommes partent en moyenne plus tard à la retraite que les femmes, avec un âge moyen de départ à 65 ans pour les premiers et 64 ans et 5 mois pour les secondes.

Sous l'effet des réformes passées, la part des départs à la retraite avant 62 ans continue de diminuer et représente, en 2024, 7,8 % des départs (contre 8,6 % en 2024 et 9,2 % en 2023). Les départs sont progressivement décalés de 62 à 64 ans : les âges les plus fréquents de départ à la retraite se situent en 2025 à 63 ans avec 28 % des départs contre 18 % à 62 ans. Les départs à 62 ans diminuent particulièrement sur les trois dernières années sous l'effet du relèvement de l'âge d'ouverture des droits (ils représentaient 32 % des départs en 2023 et 24 % en 2024). Les départs entre 65 et 68 ans représentent 28,7 % des départs en 2025 contre 30,5 % en 2024 et 28,1 % des départs 2023.

En moyenne, 1,7 fois plus de points liquidés à 67 ans qu'à 62 ans

En 2025, les nouveaux retraités de droit direct totalisent 3 462 points en moyenne (soit 1 923 € de pension annuelle), soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2024. En moyenne, les hommes disposent de 4 425 points contre 2 910 points pour les femmes.

Le nombre moyen de points évolue avec l'âge de liquidation. Tous sexes confondus, les personnes demandant la liquidation de leurs droits à 67 ans totalisent en moyenne 1,7 fois plus de points que celles qui la demandent à 62 ans. Pour les hommes, ce ratio monte à 2,4.

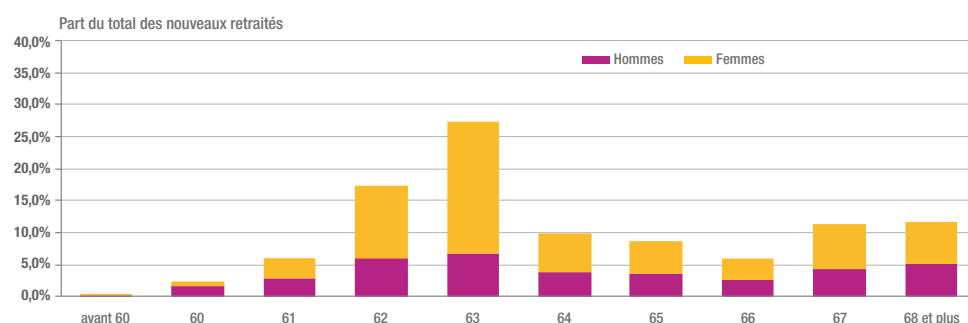
Une durée de carrière moyenne de 10 ans

La durée de cotisation des nouveaux allocataires varie selon l'âge, le sexe et en fonction du type de régime (salarié ou élu).

L'Ircantec constituant un régime de passage pour une grande partie de ses affiliés, la durée de carrière moyenne des nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques est de 10 ans (avec 9 ans et 5 mois pour les hommes, et 10 ans et 4 mois pour les femmes), la moitié d'entre eux a une durée inférieure à 6 ans et 5 mois.

Les hommes qui partent à la retraite à 62 ans ont une durée de cotisation moyenne de 8 ans, alors que ceux qui partent à 67 ans ont cotisé en moyenne durant 11 ans et 3 mois. Ces durées moyennes varient peu pour les femmes avec respectivement de 10 ans et 6 mois à 62 ans et de 10 ans et 4 mois à 67 ans.

Répartition par âge des nouveaux retraités de droit direct



GLOSSAIRE

Allocataires

Ce sont les affiliés du régime qui perçoivent une allocation de retraite sous forme de rente. Un même affilié peut bénéficier de plusieurs allocations de l'Ircantec : salarié et élu, auteur du droit (droit direct) et bénéficiaire d'une réversion (droit dérivé). Il sera alors compté autant de fois que d'allocations versées différentes. Les allocataires sont comptabilisés au 31 décembre de chaque année.

Assiette de cotisation

C'est la rémunération perçue au titre de l'activité relevant du régime (salariés) ou l'indemnité perçue (élus) et soumise à cotisation Ircantec.

Cotisants

Les cotisants sont les affiliés qui ont fait l'objet d'une déclaration dans l'année de la part de leur employeur, quelles que soient la durée de leur activité et la condition de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Droits dérivés

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite en qualité d'ayants droit : conjoints (y compris divorcés) et orphelins. Cers derniers étant très peu nombreux dans le régime, ils ne sont pas comptabilisés dans cette annexe statistique.

Droits directs

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite au titre des services qu'ils ont eux-mêmes effectués.

Employeurs

L'Ircantec distingue dans sa population d'employeurs les organismes déclarants des organismes déclarés. Les organismes déclarés sont toutes les entités juridiques qui emploient des personnels affiliés à l'Ircantec. Parmi ces entités, ne sont pas des organismes déclarants que celles qui envoient des déclarations individuelles de droit. Un organisme déclarant peut déclarer pour plusieurs organismes déclarés. Ne sont pas comptabilisés dans le cadre de cette annexe statistique que les organismes déclarants.

Nouveaux retraités

Affiliés faisant calculer et mettre en paiement leurs droits à la retraite dans l'année, quel que soit le nombre de point acquis.

Périodicité de paiement

Les allocataires perçoivent leur prestation selon une périodicité qui dépend du nombre de points acquis. Pour les liquidations effectuées avant le 1er janvier 2009 :

- moins de 100 points : paiement d'un capital unique ;
- de 100 à 499 points : paiement d'une allocation annuelle ;
- de 500 à 1 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
- plus de 2 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Pour les liquidations effectuées après le 1er janvier 2009 :

- moins de 300 points : paiement d'un capital unique ;
- de 300 à 999 points : paiement d'une allocation annuelle ;
- de 1 000 à 2 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
- plus de 3 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Points de retraite

Il existe différentes catégories de points selon le mode d'acquisition :

- points cotisés : acquis par cotisations prélevées au moment de l'exercice de l'activité ;
- points validés : validation de services accomplis dans le passé pour lesquels aucune cotisation n'avait été versée et donnant lieu à cotisation lors de la prise en compte et validation de carrières effectuées dans d'autres régimes et transférées ;
- points non contributifs : bonifications mères de famille et bonification parentale, maladie, invalidité, chômage, périodes de guerre et de service militaire, majoration pour enfants, cessation anticipée d'activité.

Pourcentage d'appel

C'est le rapport entre les cotisations appelées et les cotisations théoriques. Pour l'année 2025, il est de 125 %.

Rapport démographique

Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires.

Rendement réel du régime

Rapport entre la valeur du point et le salaire de référence multiplié par le pourcentage d'appel, à une date donnée.

Salaire de référence

Prix d'achat en euros d'un point de retraite.

Valeur du point

Valeur de service en euros d'un point de retraite.



La Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie en facilitant l'accès aux droits sociaux des Français.

Tiers de confiance, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale en assurant le déploiement et la gestion de services publics gratuits et de plateformes d'intérêt général pour des millions de bénéficiaires dans quatre domaines, historiques ou plus récents :

- **les retraites**, avec la retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, retraites complémentaire et additionnelle des fonctionnaires (Rafp) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques
- **la formation professionnelle**, avec le Compte personnel de formation, Mon Compte Élu pour les élus locaux, SOLTéA pour répartir le solde de la taxe d'apprentissage, les Passeports de compétences et de prévention...
- **le handicap**, avec le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp) et le site internet Mon Parcours Handicap
- **le grand âge et la santé**, avec le pilotage et l'accompagnement des projets émanant des diverses entités du groupe Caisse des Dépôts et la gestion du Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS).

Au service de plus de 67 fonds et partenaire privilégié de 55 000 employeurs publics, la Caisse des Dépôts apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.



politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Ircantec
131-133, avenue de Choisy
75013 PARIS

www.ircantec.retraites.fr

